

RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL-DE-MARNE

Edition 2021

SOMMAIRE

INTRODUCTION	3
--------------------	---

PARTIE 1: UN TERRITOIRE DYNAMIQUE, RESILIENT ET AGREABLE A VIVRE	9
---	---

PARTIE 2: UN TERRITOIRE RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT ET DU VIVANT	19
--	----

PARTIE 3 : UN TERRITOIRE CITOYEN ET SOLIDAIRE	29
--	----

PARTIE 4 : UNE ADMINISTRATION RESPONSABLE ET INNOVANTE	41
---	----



INTRODUCTION

INTRODUCTION

La loi Grenelle du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, précisée par le décret n°2011-687 du 17 juin 2011, soumet les collectivités territoriales et les EPCI à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants à la présentation d'un rapport en matière de développement durable préalablement au débat sur le projet de budget.

Afin d'illustrer la contribution concrète du Conseil Départemental du Val-de-Marne, le présent rapport se propose de retenir une sélection de quelques 60 actions mises en œuvre par notre collectivité en 2021. Dans la mesure où ces politiques publiques départementales s'inscrivent dans le cadre d'un effort collectif d'envergure mondiale, il convient également de les apprécier sous le prisme des 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) définis par l'Organisation des Nations Unies en 2015.

Face à l'urgence climatique, aux conséquences sociales et économiques de la pandémie de COVID-19 ou encore à l'érosion de la biodiversité, nul doute que notre Département devra amplifier de manière significative dans les années à venir son action en faveur de l'environnement et d'une meilleure qualité de vie.

Il s'agira en effet de mettre en œuvre des politiques publiques davantage résilientes pour anticiper et s'adapter aux effets du dérèglement climatique. Comme partout dans le monde, le Val-de-Marne a été confronté en 2021 à des phénomènes climatiques exceptionnels. L'épisode orageux du 19 juin 2021 accompagné de mini-tornades dévastatrices en est une illustration criante qui a conduit les pouvoirs publics à reconnaître l'état de catastrophe naturelle pour 32 communes sur les 47 que compte notre département.

Il s'agira aussi de provoquer un changement profond dans les comportements, qu'ils soient collectifs ou individuels, pour tendre vers un développement économique, une cohésion sociale et un aménagement territorial qui favorisent durablement l'épanouissement et le bien-être des Val-de-Marnais. Le 6^{ème} rapport du GIEC rendu public le 9 août 2021 rappelle d'ailleurs l'urgence à agir pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et notre collectivité aura un rôle important à jouer pour y contribuer.

Enfin, il s'agira d'assurer une transition écologique et énergétique non pas punitive mais positive, qui fédère les Val-de-Marnais. L'adoption du Plan 50 000 arbres supplémentaires en Val-de-Marne le 18 octobre 2021 démontre cette volonté d'agir pour et avec tous les Val-de-Marnais, tout comme le projet de recourir davantage aux énergies renouvelables.

L'ensemble des politiques publiques départementales ont désormais vocation à tendre vers un objectif : faire du Val-de-Marne un département référence en matière de qualité de vie pour toutes les générations.



LA PRISE EN COMPTE DES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD)

L'agenda 2030 est un programme universel pour le développement durable. Il porte l'ambition de transformer notre monde en éradiquant la pauvreté et les inégalités en assurant sa transition écologique et solidaire à l'horizon 2030.

Faisant suite aux Objectifs du Millénaire pour le Développement et des Sommets de la Terre, les ODD ont été adoptés le 25 septembre 2015 par l'Assemblée générale des Nations Unies dans le cadre de l'Agenda 2030. Les 17 ODD sont un langage commun international qui peut permettre de revisiter nos engagements locaux en matière de développement durable et par la même, de dynamiser la démarche en donnant un nouveau prisme de lecture. Ils se déclinent en 169 cibles couvrant l'intégralité des enjeux de développement dans tous les pays tels que le climat, la biodiversité, l'énergie, l'eau, la pauvreté, l'égalité des genres, la prospérité économique ou encore la paix, l'agriculture, l'éducation, etc.

Les 17 ODD et leurs cibles

Objectif du Développement Durable	Cibles principales
<p>Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde</p> 	<ul style="list-style-type: none"> - Extrême pauvreté, pauvreté - Protection sociale - Accès aux ressources - Vulnérabilité - Mobilisation des ressources - Prise en compte dans les politiques
<p>Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable</p> 	<ul style="list-style-type: none"> - Faim - Malnutrition - Productivité et petits exploitants - Agriculture performante et résiliente - Diversité et partage des ressources génétiques - Recherche agronomique - Exportation et commerce - Fonctionnement des marchés alimentaires

<p>Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge</p> 	<ul style="list-style-type: none"> - Mortalité maternelle - Mortalité néonatale et infantile - Maladies transmissibles, maladies non transmissibles - Conduites addictives - Accidents de la route - Santé sexuelle et procréative - Couverture santé universelle - Santé-environnement - Tabac - Recherche / mise au point et accès aux médicaments - Personnel de santé - Sécurité sanitaire
<p>Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie</p> 	<ul style="list-style-type: none"> - Éducation scolaire - Soins et éducation préscolaires - Formation professionnelle et enseignement supérieur - Compétences et accès à l'emploi - Égalité des chances - Apprentissages fondamentaux - Éducation pour le développement durable - Accessibilité des établissements scolaires - Bourses de formation et d'études supérieures - Formation des enseignants (pays en développement PED)
<p>Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles</p> 	<ul style="list-style-type: none"> - Lutte contre les discriminations - Violences et exploitation - Mariage forcé et mutilations - Promotion et partage des travaux domestiques - Participation et accès aux postes de direction - Santé sexuelle et procréation - Droit et accès aux ressources - Technologies et autonomisation - Politiques d'égalité
<p>Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau</p> 	<ul style="list-style-type: none"> - Accès à l'eau potable - Accès aux services d'assainissement et d'hygiène - Qualité de l'eau - Gestion durable des ressources en eau - Gestion intégrée des ressources - Protection et restauration des écosystèmes - Coopération et renforcement de capacités - Gestion collective de l'eau
<p>Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable</p> 	<ul style="list-style-type: none"> - Accès à l'énergie - Énergies renouvelables - Efficacité énergétique - Recherche et investissement - Approvisionnement en énergie

<p>Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous</p> 	<ul style="list-style-type: none"> - Croissance du PIB - Productivité économique - Développement des TPE et PME - Utilisation efficiente des ressources - Plein emploi et travail décent - Accès des jeunes à l'emploi et la formation - Exploitation des enfants, traite, travail forcé - Droits & sécurité au travail - Tourisme durable - Accès aux services financiers et d'assurance - Aide pour le commerce des PED - Pacte mondial pour l'emploi
<p>Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation</p> 	<ul style="list-style-type: none"> - Infrastructures durables, résilientes et accessibles - Industrialisation socio-économiquement durable - Accès de toutes les entreprises aux services financiers - Modernisation et durabilité des filières industrielles - Innovation, recherche et développement - Appui aux pays en développement - Diversification et ajout de valeur - Accès aux technologies de l'information et de la communication
<p>Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre</p> 	<ul style="list-style-type: none"> - Evolution des revenus des plus pauvres - Autonomisation et intégration - Égalité des chances - Politiques publiques ciblées au service de l'égalité - Règlementation de la finance - Gouvernance internationale - Migrations - Traitement spécial et différencié - Aide publique au développement - Coûts de transaction
<p>Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables</p> 	<ul style="list-style-type: none"> - Accès au logement décent - Transports sûrs, accessibles et viables - Urbanisation durable - Préservation du patrimoine - Prévention et limitation de l'impact des catastrophes - Impact environnemental - Accès aux espaces verts et lieux publics sûrs - Développement territorial - Politiques intégrées pour des territoires résilients - Bâtiments durables et résilients
<p>Établir des modes de consommation et de production durables</p> 	<ul style="list-style-type: none"> - Gestion durable des ressources naturelles - Gaspillage alimentaire - Gestion écologique des produits chimiques - Réduction des déchets - Responsabilité sociétale des entreprises - Marchés publics durables - Formation et information environnementales - Tourisme durable - Politique de subvention de l'énergie

<p>Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions</p> 	<ul style="list-style-type: none"> - Résilience et adaptation - Politiques climatiques - Éducation et capacité d'action - Fonds vert - Renforcement des capacités
<p>Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable</p> 	<ul style="list-style-type: none"> - Pollutions marines - Écosystèmes marins et côtiers - Acidification des océans - Règlementation de la pêche - Préservation de zones marines - Subventions nuisibles à la pêche - Petits États insulaires - Recherche et transferts de techniques marines - Préservation de la pêche artisanale - Droit de la mer
<p>Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, gérer durablement les forêts, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité</p> 	<ul style="list-style-type: none"> - Préservation des écosystèmes terrestres - Gestion durable des forêts - Dégradation des sols - Écosystèmes montagneux - Biodiversité et espèces menacées - Ressources génétiques - Braconnage et trafics d'espèces protégées - Espèces envahissantes - Intégration de la biodiversité dans les politiques - Financements - Moyens dans la lutte contre le braconnage
<p>Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces et responsables</p> 	<ul style="list-style-type: none"> - Réduction de la violence - Maltraitance et exploitation infantiles - État de droit et accès à la justice - Institutions exemplaires - Prise de décisions inclusive - Gouvernance internationale - État civil - Information et protection des libertés - Terrorisme et criminalité - Politiques non discriminatoires
<p>Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser</p> 	<ul style="list-style-type: none"> - Aide publique au développement - Coopération scientifique et technologique - Transferts ciblés de technologies - Capacités scientifiques et technologiques - Renforcement des capacités - Système commercial multilatéral équitable - Cohérence des politiques - Souveraineté nationale - Partenariat pour le développement durable - Partenariats multi-acteurs

1

UN TERRITOIRE DYNAMIQUE, RESILIENT ET AGREABLE A VIVRE

UN TERRITOIRE DYNAMIQUE, RESILIENT ET AGREABLE A VIVRE

Le département du Val-de-Marne accélère son engagement pour atténuer les dérèglements climatiques et s'adapter aux évolutions du climat. La réduction de son empreinte énergétique et la résilience du territoire sont au cœur des actions.

Pour favoriser la transition écologique et énergétique nécessaire, le Conseil départemental poursuit son engagement en faveur de constructions écoresponsables avec des matériaux innovants et durables, et accompagne les citoyens vers une mobilité sobre et décarbonée.

Les choix d'aménagement anticipent également ces enjeux par une stratégie d'adaptation et d'innovation environnementale, avec notamment l'utilisation de matériaux en partie recyclés pour la chaussée et des détecteurs de luminosité pour réguler l'éclairage public.

Agir pour le Climat

2021, année charnière en matière de lutte contre la précarité énergétique

Si les accompagnements à domicile et les interventions collectives à destination des ménages ont été fortement impactés par la crise sanitaire, l'année 2021 a vu le lancement et la réalisation de plusieurs actions impactantes pour lutter contre la précarité énergétique sur le territoire val-de-marnais.

Action n°1/La construction d'un nouveau dispositif d'accompagnement à domicile des ménages

Le département du Val-de-Marne propose depuis 2015 des visites à domicile pour les ménages en situation de précarité énergétique, permettant à environ 800 familles val-de-marnaises de bénéficier d'un diagnostic personnalisé et de conseils pour améliorer leur situation en matière de consommation d'énergie.



Visite diagnostique à domicile
Droits réservés

Dans l'objectif de renforcer ce dispositif, la constitution d'un groupement de commandes relatif à ces prestations d'accompagnement à domicile a été approuvée par la Commission permanente du 18 octobre 2021. Ce groupement, constitué du Département et des 3 Etablissements publics territoriaux val-de-marnais (Grand-Orly Seine Bièvre, Grand Paris Sud Est Avenir, Paris Est Marne & Bois) a pour vocation d'accompagner 1200 ménages entre 2022 et 2024 sur tout le territoire départemental.



Action n° 2/ L'expérimentation du préfinancement des subventions du programme « Habiter Mieux Sérénité »

Le programme « Habiter Mieux Sérénité » se présente comme une aide aux projets globaux de rénovation et permet aujourd'hui d'accéder jusqu'à 60% de subventions pour les ménages les plus modestes pour un montant de travaux de 20 000 à 30 000 € ainsi qu'à un accompagnement par un opérateur de la rénovation énergétique permettant des travaux plus cohérents et mieux suivis qu'une opération ponctuelle de changement de chaudière ou de fenêtres. Le Département apporte quant à lui un complément d'aide. L'accès à ces aides est toutefois rendu complexe par la nécessité pour le ménage de réunir une somme d'argent importante dès le lancement des travaux.

Un protocole de partenariat avec l'ANAH, la SCCI Arcade-Vyv, Procivis BSA, Soliha Est Parisien et Citémétrie, pour la mise en œuvre du préfinancement intégral des subventions de l'ANAH et du Département, a été établi. Ce dispositif limite les impacts d'éventuelles difficultés financières du ménage liées à un emprunt dans l'attente du versement des subventions.

Le premier dossier validé par notre partenaire financier Arcade-Vyv concerne une personne âgée de 85 ans, résidant sur la commune de la Queue-en-brie. Elle va bénéficier du préfinancement intégral des subventions ANAH et du Département, soit un montant de 15 030 €. Le montant des travaux réalisés s'élève aux alentours de 24-25 000 € pour une opération de rénovation globale d'un pavillon. La mise en place du préfinancement des subventions a permis de consolider le dossier financier du ménage et de faciliter le passage à l'acte.



Action n° 3/ De nouveaux outils à destination des professionnel·les recevant du public

Le guide « Comment orienter les usagers rencontrant des problématiques dans leur logement », résultat d'un travail partenarial mené avec le CAUE 94 et l'Agence de l'Energie MVE, a été diffusé largement aux professionnel·les du territoire départemental recevant du public potentiellement en situation de précarité énergétique (EDS, CCAS, Centres sociaux...).

En parallèle, un kit ateliers / exposition a été réalisé avec les Petits Débrouillards Ile-de-France à destination des professionnel·les de l'action sociale départementale et de leurs partenaires pour faciliter la mise en place d'interventions collectives sur les sujets de l'énergie et du logement.



Action n° 4/ Appel à projet en faveur du climat

Dans le cadre de son action en faveur de la transition écologique et sociale, le Département entend soutenir les acteurs du territoire engagés dans la lutte contre le dérèglement climatique.

Lancé en avril dernier, l'appel à projets "Soutien aux projets exemplaires du territoire du Val-de-Marne en faveur du climat" récompense des initiatives de lutte contre le changement climatique et répondant aux objectifs de développement durable de l'ONU.

Cet appel à projets finance les projets portés par des acteurs de la transition écologique sur le territoire.

L'édition 2021 aura retenu sur les 18 candidatures reçues, 5 projets portés par 4 associations et une société coopérative d'intérêt collectif ; soit 18 300 € répartis entre les lauréats.





Courage le groupe, atelier de fabrication de pain bio au parc des Lilas à Vitry
crédit photo : M. Génon

1. Association **Val-de-Brie Emmaüs** à Villiers-sur-Marne, partenaire opérationnel du projet VéloCourses, un service de livraison à vélo gratuit créé par la ville de Sucy-en-Brie, dans la mesure où les livreurs sont en démarche d'insertion au sein de cette association : 6 500 €.
2. Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) **Ville, Nature & Biodéchets** à Arcueil, pour la création d'une pépinière de quartier située à Villeneuve-Saint-Georges, sur un site mis à disposition par Valophis Habitat : 5 000 €.
3. Association **Courage le groupe** à Charenton-le-Pont, pour la création d'un jardin pédagogique et collectif en permaculture au parc départemental des Lilas à Vitry-sur-Seine : 3 000 €.
4. Association **APEL Saint-Joseph** à Vincennes, pour le projet de végétalisation au sein d'une école : 2 000 €.
5. Association **L'établi de Papy** à Villiers-sur-Marne, pour la création d'ateliers itinérants de bricolage favorisant le "zéro déchet" : 1 800 €.

Action n°5/ Exposition « +2°C ? Les Val-de-Marnais, le climat et l'environnement »

Depuis le XVIII^e siècle, les enjeux environnementaux et climatiques qui courent sur le département du Val-de-Marne n'ont eu de cesse de se renouveler au grés des mutations géographiques, économiques, technologiques et urbaines de la société.

À travers des œuvres variées issues de collections publiques ou privées, l'exposition « +2°C ? Les Val-de-Marnais, le climat et l'environnement » conçue par le Département a proposé de s'interroger sur l'impact du progrès et de la modernité sur les équilibres écologiques et environnementaux du territoire. Elle a replacé les phases de contestations, alertes et tentatives de régulation des risques et nuisances formulées aussi bien par les habitants que par les pouvoirs publics dans un temps long.

Construite autour de deux périodes historiques, son premier volet présenté entre mars et octobre a rassemblé cinq cent deux visiteurs, parmi lesquels six classes (soit un peu plus d'un cinquième du public reçu) de collégiens et lycéens de filières professionnelles et générales du Val-de-Marne et de Paris. Pour l'occasion une offre de médiation adaptée aux programmes scolaires mais privilégiant une approche ludique a été élaborée.



Pour cette exposition inaugurée en période de confinement, une visite à 360° ainsi qu'une page reprenant l'intégralité du contenu augmenté de jeux et pièces complémentaires, ont été mises en ligne. Cette première a totalisé 926 vues, l'exposition virtuelle 867. Des animations en ligne ont complété cette offre de médiation numérique, un « zoom sur une archive » - clip ludique consacré à une œuvre de l'exposition - a rencontré son public : 756 vues. Aussi, 160 personnes ont testé leurs connaissances historiques sur les problématiques abordées dans l'exposition à travers un quizz en ligne.

Enfin, deux conférences animées par les historiens de l'environnement François Jarrige et Thomas Le Roux, autour de l'énergie et des pollutions en Val-de-Marne entre 1750 et 1945, puis par Jean-Baptiste Fressoz autour de l'histoire de la préoccupation pour le réchauffement climatique, ont été suivies par respectivement 196 personnes en ligne (le jour J et après) et 40 personnes en présentiel.



Elèves de collèges en pleine découverte de l'exposition
Droits réservés

Action n° 6/ Soutien aux Compagnons Bâisseurs d'Île-de-France à Chennevières-sur-Marne, Champigny-sur-Marne et Fontenay-sous-Bois

Depuis 2012, l'association met en œuvre des chantiers d'amélioration de l'habitat par "l'auto-réhabilitation accompagnée" (ARA) sous forme d'ateliers dans les quartiers, avec pour objectif d'accompagner des habitants à réaliser par eux-mêmes des travaux d'amélioration de leur habitat et de leur cadre de vie, en leur proposant des outils, techniques et conseils dans le cadre d'actions de solidarité. La mise en place de ces ateliers permet aux locataires de logements sociaux d'effectuer ensemble des réparations dans les logements. Ces personnes, parmi les plus vulnérables, retrouvent une capacité d'agir et embellissent leur cadre de vie.

L'action a créé 4,5 emplois équivalent temps plein et permet à 4 personnes en service civique



Atelier d'autoréhabilitation, *Droits réservés*

d'acquérir des compétences professionnelles. L'impact est multiple : sur le cadre de vie, la santé, la dimension sociale et l'environnement. Les habitants développent des compétences artisanales, et du lien social. On note notamment que depuis le début de l'action, les bailleurs constatent une baisse des loyers impayés et des dégradations des espaces communs, un meilleur entretien des logements et des résidences, et un meilleur lien entre habitants et travailleurs sociaux.



Action n° 7/ Accession sociale à des logements de qualité et économes en énergie

Cette opération est incluse dans l'ensemble immobilier Ilot Laplace de la ZAC de la Vache Noire à Arcueil. La réglementation du PLU de la ville d'Arcueil imposant la réalisation de logements sociaux lors de la construction de logements neufs, le bailleur OPALY et l'aménageur SADEV se sont ainsi mis en relation pour la réalisation de ce projet.

Cette opération de 32 logements locatifs sociaux est constituée d'un bâtiment unique édifié en R+7 comportant 23 places de stationnement en sous-sol. Le programme inclut 3 locaux commerciaux de type « ateliers d'artistes » en rez-de-chaussée et se situe à proximité de la gare "Laplace" du RER B et de la future gare "Arcueil-Cachan" de la ligne 15 du Grand Paris Express. De plus, l'immeuble profite d'une desserte routière composée de la RN20, du périphérique parisien et de l'A6.

Le bailleur s'est engagé à se conformer au label Effinergie + qui a pour exigences l'amélioration de l'étanchéité à l'air et de la consommation énergétique ainsi que le développement de la production d'énergie locale et renouvelable. Le label qualité NF Environnement est également requis pour tous les équipements. Le projet est certifié « Bâtiment Energie Environnement + », label de performance environnementale globale s'appliquant aux bâtiments neufs de logements individuels ou collectifs, ayant pour objectifs d'assurer une faible empreinte écologique du bâtiment ainsi que le confort et la santé de l'occupant.

Enfin, le projet est certifié NF Habitat HQE par CERQUAL. Cette certification est commune pour tous les acteurs du logement et pour tous les projets en construction, en exploitation et en rénovation et constitue un repère de performance pour un habitat durable, c'est-à-dire offrant une bonne qualité de vie, énergétiquement et économiquement performant, dans le respect de l'environnement. De plus, le chauffage et l'eau chaude sanitaire sont collectifs et assurés par géothermie avec sous-station.

L'opération a été livrée en mars 2021. Le coût global s'est élevé à 7 187 800 € soit 224 619 € par logement. Le Département finance cette opération à hauteur de 207 400 €.

Réaliser des infrastructures durables

Action n° 8/ Les travaux du pont Mandela : la résorption de coupure cyclable et piétonne

Les ponts jumeaux Nelson Mandela ont été construits dans les années 70, avec la vocation de servir d'échangeur à l'autoroute A4. Ceci explique leur caractère extrêmement routier : un sens de circulation par pont et au total 8 voies de circulation.

L'objectif de leur aménagement est de gommer la coupure urbaine entre les deux rives de la Seine, identifiée comme prioritaire au plan de déplacement urbain d'Île-de-France (PDUIF) pour faire de la place aux mobilités actives, piétons et cyclistes, dans les déplacements du quotidien entre les communes d'Ivry-sur-Seine et de Charenton-le-Pont et assurer les continuités cyclables.

C'est en effet un des lieux de passage les plus fréquentés dans le Val-de-Marne par les cyclistes avec la connexion de 4 itinéraires cyclables du Schéma départemental des itinéraires cyclables : une liaison est/ouest d'Arcueil à Vincennes (17 km) et trois liaisons nord/sud - d'Ivry à Ablon (15 km), côté rive gauche, de Charenton au Perreux (14 km) et l'Eurovéloroute 3 de la Norvège à l'Espagne, côté rive droite. Sans compter le futur RERV dont les lignes D2 et E1 devraient voir le jour sur chacune des rives.

Ces travaux, d'une durée prévisionnelle de deux ans et demi, comprennent deux aspects :

- un volet rénovation complexe, avec des interventions sur trois ouvrages d'art au-dessus de l'A4 et de la Seine : reprise des étanchéités, changement des revêtements de sol et bordures, rénovation des gardes corps, modernisation de l'éclairage public.



- un volet aménagement pour assurer les continuités cyclables vers Charenton par la suppression d'une voie de circulation sur chaque pont au profit de pistes cyclables bidirectionnelles, pour améliorer la liaison avec la Seine par la construction en rive droite d'une rampe piétons, vélos et Personne à Mobilité Réduite permettant de franchir un dénivelé de plus de 8m de haut et facilitant ainsi les liaisons par les berges vers Paris et la Marne.



Un investissement majeur pour le Département à hauteur de 4,5 millions d'euros pour les travaux de réparation de l'ouvrage d'art et 9 millions d'euros pour les travaux d'aménagement. Ce projet a été financé par le Conseil départemental du Val-de-Marne à 62 %, à 28 % pour le Conseil régional et à 10 % l'Etat - Agence de financement des infrastructures de transport de France; ce projet a été par ailleurs lauréat du premier appel à projets de l'Etat sur les continuités cyclables. Dans sa démarche en faveur de la protection de l'environnement, l'entreprise en charge du chantier a souhaité insuffler à l'ensemble de ses collaborateurs une véritable culture environnementale véhiculée par un Label Attitude Environnement qui a été obtenu sur ce chantier.

Equipage Mobile Négatif (EMN)
Droits réservés

Action n° 9/ Le réaménagement de la RD7, un projet éco conçu

Le département du Val-de-Marne, favorisant fortement les circulations douces, réaménage progressivement cet axe pour optimiser les circulations et réintroduire davantage d'espaces verts. La partie nord a été achevée en 2019, la partie sud concerne les villes de Thiais, Chevilly-Larue, Orly, Rungis et Paray-Vieille-Poste.

La phase 1 des travaux, dont le coût estimé à 3 500 000 € TTC, financé par le Conseil départemental du Val-de-Marne (60 %), la région Ile-de-France (30 %) et l'Agence de l'Eau Seine Normandie (10 %), s'étend du cimetière de Thiais (Chevilly Larue) au pont du Cor de chasse (Thiais).



Illustration « faisceau constant » phase 1 (Source : Urbanica)

Les actions d'écoconception visent à limiter l'impact sur l'environnement du projet dès sa conception, tout en maintenant un niveau de qualité optimal. Cela se traduit par :

- La réduction des îlots de chaleur, par le choix de revêtements et matériaux et par la végétalisation des espaces.

- L'infiltration des eaux pluviales dans le sol et la recharge des nappes phréatiques par l'installation de pavés enherbés le long des voies de circulation douce. Les pavés sont issus du recyclage.
- L'utilisation de matériaux intégrant des éléments recyclés et de proximité pour réduire les gaz à effet de serre dus aux transports : matériaux issus du recyclage, revalorisation de matériaux du chantier, évacuations des déchets de chantiers vers des centrales de recyclages et de valorisation.
- L'application de revêtements durables et qualitatifs ne nécessitant que peu d'entretien.

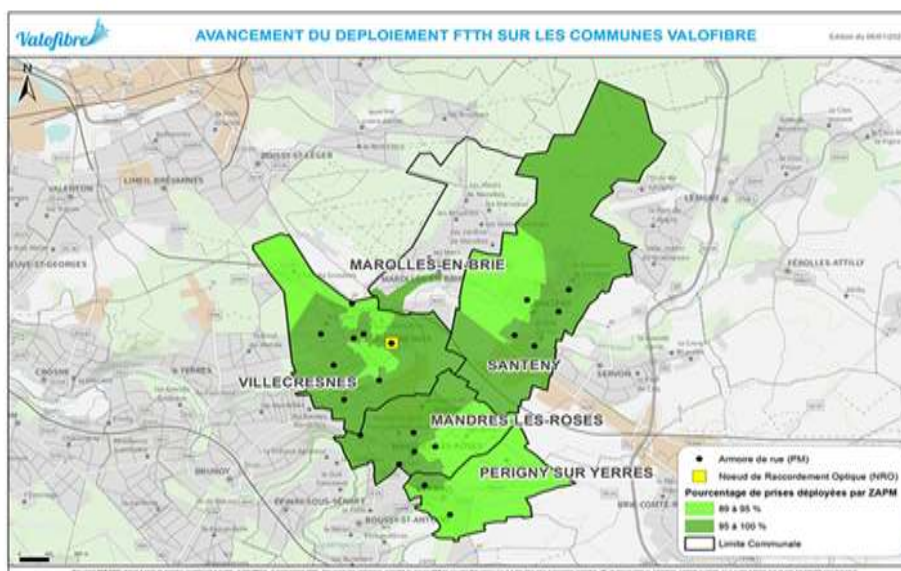


Exemple de dalles de granit claires et de pavés enherbés (Source: Urbanica)

- La limitation des émissions de CO2 relatives aux trajets : la grande majorité des excédents de chantier sont envoyés sur le site d'éco-tri situé à l'Haÿ-le-Roses où ils sont revalorisés, recyclés ou envoyés dans des filières spécifiques.
- La réduction des consommations d'énergie et diminution de la pression sur la biodiversité, par la mise en place d'un éclairage avec capteur, de variateurs d'intensité et de lanternes exclusivement orientées vers le sol ; pour adapter la luminosité et lutter contre la pollution lumineuse.

Action n°10/ Le Très Haut Débit pour tous

La lutte contre la facture numérique est un engagement fort de la politique départementale. En effet, l'accès aux ressources numériques est un facteur essentiel d'insertion sociale et économique. Afin de fournir rapidement à tous les val-de-marnais un accès au très haut débit, le Département, dans le cadre de son Schéma d'aménagement numérique, a confié à la société Valofibre une délégation de service public sur les territoires pour lesquels les opérateurs ne souhaitaient pas s'engager au déploiement de la fibre optique. Sur les communes de Villecresnes, Mandres-les-Roses, Périgny-sur-Yerres et Santeny, plus de 10 000 logements sont concernés et sont tous pratiquement raccordés en très haut débit en fibre optique.



Plus de 62% des foyers ont souscrit un abonnement auprès d'un opérateur, démontrant la forte attente des usagers de ces communes à bénéficier d'un réseau très haut débit.

L'ensemble des établissements (bâtiments départementaux, collèges et lycées, en partenariat avec la Région) sur le territoire départemental sont désormais raccordés à des connexions très haut débit permettant de favoriser la réussite de tous les jeunes.

Action n°11/ Adaptation du patrimoine bâti départemental au dérèglement du climat : le Plan ABCD

Face au dérèglement climatique, le département du Val-de-Marne s'est engagé depuis plusieurs années dans l'atténuation de ses émissions de gaz à effet de serre.

En 2020, la collectivité a acté le principe de compléter son dispositif par l'élaboration d'un plan d'Adaptation des Bâtiments au Climat Dérégulé (plan ABCD). Un partenariat public-public a été conclu avec le Centre d'Etudes et d'expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement (CEREMA) pour élaborer ce plan.

Le plan fixe deux horizons de réflexion : 2050 et 2080, en se basant sur les scénarii du GIEC. Ces hypothèses serviront aux autres études d'adaptation.

Les différents aléas auxquels le bâtiment et sa parcelle pourraient être soumis ont été définis, avec leur occurrence. En 2021, une base de données des caractéristiques techniques de chaque bâtiment départemental et de sa parcelle a été élaborée afin d'évaluer la vulnérabilité de l'ensemble des bâtiments départementaux aux aléas identifiés.

Soutenir les luttes pour le climat

Action n°12/ Ateliers participatifs pour l'aménagement de jardins partagés dans les parcs départementaux du Morbras et de la Plage Bleue.

Les projets menés dans les parcs départementaux ont une vocation pédagogique en sensibilisant les usagers au jardinage et à l'écologie, avec en toile de fond un objectif plus général de mixité sociale et d'accès à une alimentation saine et de qualité pour tous.

Ils consistent en la sensibilisation aux enjeux écologiques, l'apprentissage de l'aménagement global de tels espaces et les pratiques de jardinage : répartition des parcelles individuelles et collectives, équipements nécessaires, pratiques de culture/maraîchage dominantes, optimisation de la consommation d'eau, la gestion des déchets verts, etc.

Ces ateliers favorisent l'implication du monde associatif, des citoyens dans la mise en œuvre de projets collectifs durables. Pour exemple, l'association "Epi de Son" a été sélectionnée pour co-animer ce projet et dynamiser un projet local d'épicerie solidaire (valorisation des circuits courts de production/distribution).

Le « vivre-ensemble » dans les parcs, l'inclusion des personnes en situation de handicap via l'amélioration des accès, l'intergénéralité, la santé par la fréquentation des espaces de nature (essentielle suite à la période de confinement liée à la crise sanitaire), sont également au cœur du projet. Il s'articule autour de deux éléments essentiels qui sont :

- l'animation de la vie du jardin avec l'organisation du travail entre les jardiniers, les moyens de communication, les temps de convivialité, la répartition des récoltes, les formations dispensées ;
- faciliter l'accès à l'administration et la gouvernance.

Les parcs font partie du patrimoine culturel du Département : ils sont liés à son histoire et ont été envisagés dans cette démarche comme un symbole de transition, pour les générations futures. Ces projets ont par ailleurs comme objectifs de développer la culture de la participation citoyenne.



Action n°13/ Organisation d'un atelier de la Citoyenneté pour donner aux associations les clés d'organisation d'un événement écoresponsable.

Il s'agit d'une sensibilisation dans le cadre des « ateliers de la citoyenneté », pour des associations désireuses d'organiser des initiatives et manifestations publiques. En effet, il n'est plus possible d'ignorer les questions et les notions d'empreinte écologique.

Les événements génèrent des impacts que l'ensemble des acteurs sociaux doivent prendre en compte quitte à bousculer les habitudes pour mettre en place de nouvelles façons de faire. 13 associations y ont participé. Cet atelier, élaboré en partenariat avec l'association «J'aime le Vert» située à Alfortville, s'est déroulé en visioconférence et a permis, par le biais de tables thématiques de valoriser l'atelier par l'édition d'un livret reprenant l'ensemble des axes de la formation.



La thématique de l'atelier permet une réflexion environnementale autour de la préservation des ressources naturelles en préférant des outils de communication éco-conçus et réutilisables, en limitant la production de déchets, en prévenant le gaspillage d'eau ou en privilégiant des installations réutilisables.

L'atelier aborde également la préservation de la biodiversité par le choix d'une restauration de l'événementiel sur des critères de saisonnalité, de localisation, de type d'agriculture et d'impact carbone (établissement d'une zone protégée pour la biodiversité, limitation des émissions en CO₂ par incitation aux déplacements bas carbone en limitant la consommation énergétique).

L'atelier invite à prendre en compte la valorisation de l'économie locale par le choix de partenaires et de prestataires engagés, tout en favorisant l'emploi local.

Action n° 14/ Distribution de paniers à la Maison des étudiants de l'UPEC



Distribution de paniers Val Bio à l'UPEC
Droit réservés, photo non libre de droit

Lors du premier confinement, de nombreux jeunes Val-de-Marnais ont perdu leur "job" étudiant et dans le même temps, la quasi-totalité des restaurants universitaires ont dû fermer. Parallèlement, les acteurs de l'agriculture en Val-de-Marne ont rencontré des difficultés pour écouler leur production. Face à cette situation, le Département a mis en place un partenariat avec l'UPEC et le Crous pour identifier les étudiants les plus en précarité et monter les premières opérations de distribution de paniers alimentaires biologiques.

En tout, 7 distributions de paniers bio de fruits et légumes ont été offerts en moyenne à 170 étudiants en situation de précarité.



Au total, 6 tonnes de fruits et légumes ont été fournis par le chantier d'insertion Val-bio de Chennevières et la coopérative Coop bio d'Ile de France. Quelques distributions de pains ont aussi eu lieu ; elles ont permis de soutenir l'association Courage le Groupe et un artisan-boulangier installé au Crapo, centre de réemploi à Vitry-sur-Seine.

2

UN TERRITOIRE RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT ET DU VIVANT

UN TERRITOIRE RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT ET DU VIVANT

Le Département entend préserver les ressources naturelles de son territoire, les valoriser et les rendre accessibles. Il s'agit d'un enjeu important pour penser des villes et territoires agréables à vivre et plus résilients aux événements climatiques extrêmes.

Afin de concilier bien-être, cohésion sociale, attractivité économique et préservation de l'environnement, les politiques publiques départementales tiennent compte de l'ensemble des richesses du territoire val-de-marnais. Fort de ses atouts et de sa diversité paysagère, que cela soit par la présence des nombreux cours d'eau ou bien la qualité des espaces verts et naturels gérés par le Département, ce dernier agit, accompagne et développe un nouveau rapport entre la ville et la nature.

La préservation et l'économie de ses ressources permettent de garantir le "bon vivre" aujourd'hui, sans impacter celui de demain.

Favoriser la Biodiversité

Action n° 15/ Plan « 50 000 arbres »

Le plan « 50 000 arbres en Val-de-Marne » voté en octobre 2021 par le Conseil départemental, acte l'engagement du Département à préserver le patrimoine arboré existant et à le doubler d'ici 2027.

En effet, les arbres présentent de multiples intérêts pour la lutte contre les effets du dérèglement climatique :

- Capacités de captation du carbone non négligeables (même si elles restent mesurées au regard du contexte d'émission de carbone du territoire départemental) ;
- Développement de la biodiversité et en particulier de tout un ensemble d'espèces animales ;
- Amélioration du cadre de vie des habitants ;
- Zones de fraîcheur en situation urbaine notamment ;
- Inscription dans des opérations permettant une meilleure infiltration des eaux pluviales.

Les essences locales et/ou adaptées au contexte du changement climatique sont privilégiées.

Pour atteindre cet objectif ambitieux, le Département s'appuiera, en plus des plantations sur ses propres espaces, sur la mobilisation des collectivités, des acteurs des territoires (associations, entreprises, agriculteurs...) et des habitants. Un accompagnement technique et financier est mis en place pour soutenir cette action.



Action n° 16/ Schéma départemental des Espaces Naturels Sensibles

A la suite d'une concertation partenariale menée en 2019, l'Assemblée départementale a approuvé à l'unanimité, le 10 février 2020, le Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles (SDENS 2018-2028).

L'année 2021 a été riche de mises en œuvre concrètes. Ainsi, six nouveaux ENS ont été instaurés en 2021 portant leur superficie totale à 555 ha répartis sur 20 sites dans le Val-de-Marne :

- Les berges de Seine à Ivry-Vitry,
- Les berges de Seine à Orly,
- Le parc départemental du Plateau à Champigny-sur-Marne,
- La partie Sud du parc interdépartemental des sports Choisy-Paris-Val-de-Marne à Choisy-le-Roi et Villeneuve-Saint-Georges,
- Le secteur de l'Epi d'Or à Villejuif,
- La vallée du Réveillon à Villecresnes.

Par ailleurs, le réseau des acteurs mobilisés autour de la protection des espaces naturels val-de-marnais a pu être rassemblé lors d'une visite du site remarquable et méconnu que constitue le nouvel ENS du parc interdépartemental des sports de Choisy-Paris-Val-de-Marne le 7 octobre 2021. Cette visite a réuni environ 35 participants (représentants d'associations, d'élus et de techniciens des communes, d'EPT et de la région Ile-de-France).



Le parc du Plateau à Champigny-sur-Marne a été classé ENS en raison de sa vulnérabilité et de la pression urbaine.

Droits réservés



Action n°17/ Renaissance de la Bièvre au parc du Coteau (Arcueil/Gentilly)

Le projet de réouverture de la Bièvre est le résultat d'une convergence d'actions, de revendications fortes et anciennes portées par les associations et d'un contexte réglementaire favorable depuis que la Bièvre a retrouvé son statut de cours d'eau en 2007. Il s'inscrit également dans les grandes orientations portées par le Conseil départemental du Val-de-Marne, au carrefour des orientations du Plan Vert et du Plan Bleu, ainsi que dans le cadre du contrat de bassin Bièvre signé en 2011 par l'ensemble des collectivités de la vallée, dont le Département. Ce document correspond à la phase opérationnelle des enjeux du SAGE Bièvre rentré en vigueur le 07 août 2017.



C'est dans ce contexte que le Département a porté en tant que maître d'ouvrage deux projets de renaissance de la Bièvre dont l'un à L'Haÿ-les-Roses a été livré en 2016 et l'autre, en cours de travaux, est situé sur les communes d'Arcueil et de Gentilly, à proximité du parc départemental du Coteau.

Le tronçon en cours d'aménagement à Arcueil et Gentilly s'étend sur 600 mètres, en contrebas du parc départemental du Coteau de Bièvre, le long des avenues départementales de la division Leclerc et Raspail. Le double enjeu de cette réouverture est de redonner vie à la rivière en restaurant un fonctionnement naturel et de permettre une appropriation de la Bièvre par les habitants.



Lit reconstitué de la Bièvre
Droits réservés

Le projet consiste à démolir l'ouvrage d'assainissement (SIAAP) dans lequel la Bièvre passait partiellement et à recréer un cours d'eau à ciel ouvert. Les techniques écologiques de réhabilitation sont privilégiées en vue de la renaturation du lit de la rivière et des berges tout en conciliant et valorisant les usages de promenade et de détente pour les habitants.

Le projet répond aux obligations réglementaires du Schéma Directeur d'Aménagements et de gestion des Eaux (SDAGE de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie), aux exigences des financeurs, tant en termes de bonification écologique, de lutte contre les inondations, mais aussi des critères portés conjointement par les villes et le Conseil départemental sur l'amélioration du cadre paysager, de circulation automobile et de promenades dans cette portion de vallée.

Dès 2010, une démarche de concertation a été mise en place avec les habitants, une communication spécifique a permis le lien avec les riverains et les val-de-marnais et ce chantier a été valorisé et reconnu nationalement par un suivi médiatique important.

Les travaux d'aménagement pour la renaissance de la Bièvre au parc du Coteau de Bièvre à Arcueil/Gentilly ont débuté à la fin de l'année 2019 et s'achèveront en mars 2022.

Action n°18/ Périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains (PAEN)

Issu de la loi de 23 février 2005, le PAEN est un outil foncier créé au profit des départements, permettant de conforter, à long terme, la vocation agricole et naturelle des espaces périurbains. Il s'applique exclusivement aux zones agricoles (A) et naturelles (N) des plans locaux d'urbanisme et ne peut être modifié que par décret, ce qui protège durablement la destination des parcelles au sein du PAEN. Le périmètre s'accompagne d'un droit de préemption, créé au profit du Département. Celui-ci peut être délégué à d'autres collectivités ou à d'autres entités.



En complément de la protection foncière, le PAEN est porteur d'un véritable projet de territoire, puisqu'il comprend un programme d'actions pluriannuel à construire avec les acteurs du territoire.

La mise en place du PAEN est à l'étude dans le secteur sud-est du Département, au niveau du plateau Briard, de la vallée du Morbras et du massif de l'Arc boisé. Cela concerne 15 communes et 2 établissements publics territoriaux (EPT).

Un diagnostic territorial a été lancé fin 2020 et est actuellement en cours de finalisation. Il a pour objectif de dresser un état des lieux des espaces agricoles et naturels, ainsi que de proposer plusieurs hypothèses de périmètre et les grands enjeux à intégrer dans le programme d'actions.

Le périmètre géographique et le programme d'actions seront ensuite définis en concertation avec les acteurs locaux courant 2022. Ces deux éléments seront soumis pour accord aux communes et aux EPT, ainsi que pour avis

de la Chambre d'Agriculture et de la Métropole du Grand Paris. Le périmètre fera également objet d'une enquête publique. Une fois ces étapes validées, le PAEN pourra être créé par délibération du Conseil départemental.

Gérer durablement la ressource Eau

Action n°19/ Le retour à la baignade

Le SAGE Marne Confluence et la tenue des Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) 2024 à Paris ont respectivement fixé comme objectifs l'ouverture de sites de baignades pérennes en Marne à l'échéance 2022 et en Seine à échéance 2024. Pour les atteindre, la qualité bactériologique des cours d'eau doit être notablement améliorée, ce qui nécessite des actions et un engagement collectif des acteurs franciliens de l'assainissement, de l'urbanisme et de l'aménagement.

Afin de prioriser ses actions et celles de ses partenaires en ce sens, le Département a élaboré le Contrat de Territoire « Eau et Climat » du Val-de-Marne 2020-2024 approuvé par l'Assemblée départementale le 23 novembre 2020. Il intègre le plan d'actions « Baignade » et renforce les engagements pris par les maîtres d'ouvrage de l'assainissement à travers la signature du protocole « Baignade » le 09 octobre 2019.



En 2021, le Département s'est intéressé aux actions visant à réduire les apports de pollution par temps de pluie, notamment par l'optimisation des ouvrages d'assainissement dits « déversoir d'orage » (DO) situés dans la zone de la confluence entre la Seine et la Marne. Il s'agit de supprimer les surverses des réseaux d'assainissement unitaires (mélange d'eaux usées et d'eaux pluviales) jusqu'à une pluie de période de retour de 3 mois, sans générer de dysfonctionnements du système d'assainissement. Après avoir ciblé en 2020, 17 ouvrages de déversement à étudier en priorité, 2021 a permis de disposer d'un modèle mathématique représentatif du fonctionnement hydraulique de la zone d'étude et de faire des simulations. Fin 2021, des solutions sont proposées comme par exemple des rehausses de seuils fixes de déversement, la mise en place de vannes manœuvrables à distance et permettant une régulation fine, des modifications de consignes de gestion du vannage à mettre en œuvre sur les ouvrages ciblés prioritaires, c'est-à-dire présentant le plus d'impact sur la qualité de l'eau du milieu naturel.

Par ailleurs, afin de répondre aux objectifs de baignabilité, les rejets d'eaux usées doivent impérativement être déconnectés des réseaux d'eaux pluviales pour éviter de déverser des polluants dans le milieu naturel. Aussi, le Département du Val-de-Marne continue de contrôler la conformité des branchements des immeubles (individuels ou collectifs) sur tout le territoire et d'intensifier cette action sur les bassins versants qui impactent fortement la qualité de l'eau. En cas de non-conformité et d'absence de raccordement d'eaux usées, le Département prend en charge les travaux sous domaine public (40 en 2021) subventionnés par l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN) sur ces bassins versants ultra-prioritaires. A l'issue de ceux-ci, les riverains doivent alors réaliser les travaux de mise en conformité sur leur parcelle en bénéficiant d'aides financières majorées de l'AESN.

Action n°20/ Améliorer la qualité des cours d'eau

Avec 96 km de cours d'eau sur son territoire, le Val-de-Marne est le département de l'eau.

La mise en application de la Directive Cadre Européenne sur l'Eau (DCE) de 2000 a conduit le Département à mettre en place en 2010 un « Réseau d'Intérêt Départemental » (RID) centré sur les petits cours d'eau non domaniaux du Val-de-Marne (donc hors Seine et Marne). Il constitue un outil d'évaluation des pressions anthropomorphiques et de la performance des actions de l'assainissement, tout en complétant les réseaux de suivi réglementaires.

Sur la période 2020-2022, le RID comporte 22 stations sur les cours d'eau, 6 sur des darses et une sur le plan d'eau de la Plage bleue. Parmi ces 29 points, 11 constituent le réseau patrimonial permanent, les autres formant un réseau opérationnel évoluant en fonction des besoins. De plus, 3 points sur des affluents de la Seine et de la Marne font l'objet d'un suivi bactériologique depuis 2017 (campagne en lien avec l'enjeu « baignade »).

Dans le cadre de l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) en 2024 à Paris, et afin d'atteindre l'objectif d'une eau de Seine de qualité compatible avec la baignade, le Département contribue aux sous-groupes thématiques du groupe de travail « Qualité de l'eau et baignade » piloté par le Préfet de Région et la Maire de Paris. Cette participation lui permet de valoriser les résultats des campagnes bactériologiques annuelles qu'il assure sur la Seine (suivi de 12 points en 2021) et sur la Marne (2 points en 2021).

Par ailleurs, le plan d'actions du Val-de-Marne pour la baignade, intégré dans le Contrat de Territoire Eau et Climat du Val-de-Marne 2020-2024, est piloté par le Département et bénéficie, tout comme le RID, de subventions de l'AESN.

Avec ces différents outils, les données de suivi physico-chimiques, hydrobiologiques et bactériologiques permettent de qualifier la qualité de l'eau au regard de la DCE et de la directive baignade, notamment en vue de l'ouverture d'une baignade au droit d'un site potentiel, et d'évaluer l'impact sur les milieux aquatiques des travaux d'assainissement améliorant la sélectivité des réseaux.



Action n°21/ Le diagnostic permanent d'assainissement

Le Département gère, en régie, plus de 950 km de réseaux d'assainissement.

En tant que maître d'ouvrage d'assainissement, le Département du Val-de-Marne se doit de répondre aux exigences réglementaires de protection et d'amélioration de la qualité des eaux superficielles, avec la parution de l'arrêté dit "d'autosurveillance" de 2015 et la nécessité de mettre en place, pour le 31 décembre 2021, un *diagnostic permanent*. Cet outil doit permettre de connaître, en continu, le fonctionnement et l'état structurel du système d'assainissement, d'identifier dans des délais appropriés les dysfonctionnements de ce système, de suivre et évaluer régulièrement l'efficacité des actions préventives ou correctrices engagées et d'exploiter le système d'assainissement dans une logique d'amélioration continue. Ces actions contribuent à réduire l'impact des rejets de temps de pluie du système d'assainissement sur la qualité des milieux naturels.



Afin de mener à bien cette évaluation et répondre dans les délais réglementaires, la définition d'indicateurs et leur hiérarchisation ont été initiées depuis le début de l'année 2021. Les premiers indicateurs mis en œuvre (environ 70) sont issus de données déjà exploitées et valorisées, pour la plupart, depuis de nombreuses années. D'autres, en revanche, restent à définir et à construire et seront ajoutés dans une version ultérieure de diagnostic permanent dans un objectif d'amélioration continue.

Le suivi de ces indicateurs, qui aura vocation à améliorer la connaissance du système d'assainissement et à dégager des priorités d'actions, tout en tenant compte des coûts engendrés, s'inscrit donc dans une démarche de développement durable.

Etre plus respectueux au quotidien

Action n°22/ Gestion des biodéchets en restauration collective

Le projet de valorisation des déchets de la crèche Jean-Jacques Rousseau à Ivry-sur-Seine a été lancé dès octobre 2016 par la direction de crèche et son équipe.

Un plan d'actions a été élaboré sur la diminution, le tri et la valorisation des biodéchets issus des déchets de cuisine de table (DCT). Ce dernier a permis d'évaluer le gisement des biodéchets, d'identifier les différents emballages sur une crèche de 60 berceaux et, à l'avenir, permettra de fédérer et d'initier les éco-gestes de prévention autour d'un projet lié au développement durable. Ce dispositif a permis, depuis sa mise en service, de valoriser 1013 kg de biodéchets en 631 kg de compost. Cela a permis de faire une économie en coût de traitement et de collecte.

Dans le cadre du projet éducatif de la crèche, le compost produit sert à initier les enfants à la culture des fleurs d'ornement.

Une communication a été réalisée auprès des familles sur la valorisation des réalisés sur la crèche avec la possibilité pour les familles de visiter la plateforme du composteur.

Les déchets alimentaires des restaurants scolaires sont également valorisés. Ils sont maintenant triés dans 62 collèges. La collecte sélective doit se mettre progressivement en place dans tous les établissements équipés de tables de tri.



En 2021, les quatre collèges d'Ivry-sur-Seine sont passés en collecte sélective grâce au prestataire de collecte du Territoire. Cette évolution s'accompagne du développement d'enseignements pédagogiques sur la lutte contre le gaspillage, le tri, l'utilisation du compost dans les jardins pédagogiques des collèges et par l'engagement des écodélégués dans les démarches de sensibilisation des élèves.



Table de tri dans un collège
Droits réservés

Les biodéchets des restaurants administratifs sont également concernés par cette démarche et sont valorisés conformément aux exigences réglementaires. En 2021, cette valorisation s'effectue exclusivement sur le territoire val-de-marnais.



BioBeeBox à Vitry-sur-Seine
Droits réservés

En effet, depuis 2014, une partie est valorisée sur site, à Chérioux et Valenton, grâce aux deux composteurs électromécaniques : plus de 36 tonnes de compost ont déjà été produites.

Une autre partie est, depuis 2021, collectée et méthanisée à Vitry-sur-Seine, grâce à une nouvelle installation de micro-méthanisation exploitée par la société BioBeeBox, productrice d'électricité et de compost.

Action n°23/ Partenariat avec la ville de Gentilly autour de la qualité de l'air

La commune de Gentilly est particulièrement exposée aux substances polluantes issues du trafic routier. Par ailleurs, alors que le parc social représente près de 55% de l'offre de logements sur la commune, ces logements sociaux sont le plus souvent situés au bord des grands axes routiers. Le projet a ainsi pour objectif d'améliorer la qualité de l'air intérieur des logements des habitants résidant en quartier prioritaire de la Ville et de prévenir les risques de santé liés aux différents polluants intérieurs et extérieurs.

La démarche repose :

- d'une part sur la mesure de la qualité de l'air extérieur à travers la mise en place d'un capteur créé par des chercheurs faisant partie des lauréats de l'initiative "Make Our Planet Great Again" (le capteur RAMP ou Real-time Affordable Multi-Polluant),

- et d'autre part sur des actions de sensibilisation à la qualité de l'air intérieur auprès des habitants. Des actions en porte-à-porte sont également menées au sujet de la qualité de l'air intérieur.

Une réflexion est en cours sur l'évaluation des polluants de l'air intérieur à travers une expérimentation de pose de capteur dans 10 foyers.



Action n°24/ Atelier Eco-orchestre

L'action s'inscrit dans la programmation du jardin partagé Rosa Parks, quartier de Veille active grand ensemble à Alfortville, et a été soutenue par le Conseil départemental du Val-de-Marne à hauteur de 1 000 € en 2021 au titre du dispositif « Encouragement des initiatives de proximité ».



Atelier jardinage dans le jardin partagé Rosa Parks à Alfortville
Droits réservés

Elle vise à permettre à des enfants de découvrir le monde végétal via la musique et la création d'instruments à base d'objets de récupération et grâce au recyclage.

L'idée est d'utiliser l'angle culturel et artistique comme un levier pédagogique en faveur de l'environnement et du développement durable, en créant de la cohésion sociale par l'accès à des activités culturelles de qualité et des pratiques artistiques inédites et innovantes dans le quartier.

Les ateliers sont organisés par l'association Socialidaire et animés par un artiste professionnel, facteur d'instruments (créés à base de récupération de légumes et matériaux recyclés), professeur de batterie/percussions.

Conviviaux et ludiques, ces ateliers sont des moments privilégiés de partage en famille, puisqu'ils sont tous publics parents/enfants à partir de 6 ans, par petits groupes de 10 participants maximum, pour permettre un échange et un encadrement de qualité.

Ce projet est notamment mené en lien avec les écoles porteuses de Classe à Horaires Aménagés en Musique, danse, théâtre ou arts plastiques (CHAM), et permet une mixité entre enfants inscrits dans un parcours d'apprentissage musicale et débutants.

L'offre de fabrication d'instruments de musique avec des matériaux de récupération a séduit un très grand nombre d'enfants et de familles accompagnantes.

Le réemploi et le recyclage intégrés dans le projet ont de multiples avantages en prolongeant la durée de vie des biens d'équipement et constituent une ressource et un moyen d'action pour la réduction des déchets.

Action n° 25/ Les habitants écoresponsables de la cité Fabien à Vitry-sur-Seine

Cette action consiste à former les habitants à l'éco-responsabilité afin de montrer l'exemple dans des actions quotidiennes par la transmission des gestes et automatismes permettant d'améliorer le cadre de vie et préserver la planète. Elle se déroule dans la cité Fabien à Vitry-sur-Seine et a été soutenue par le Département à hauteur de 1 000 € en 2021 au titre du dispositif « Encouragement des initiatives de proximité ».

Les ateliers sont axés sur les thèmes de :

- l'automatisme du tri sélectif et la gestion des déchets,
- le recyclage,
- la responsabilisation du compostage du jardin partagé,
- et la réflexion autour de la propreté.





Nettoyage de quartier avec les enfants de la cité Fabien
Droit réservé-photo non libre de droit

Ces ateliers sont organisés par l'association Vitry Solidarité et animés par des spécialistes de l'environnement et toujours en co-animation avec des habitants écoresponsables référents. Des visites de centres de tri et de ressourceries ont également été réalisées avec la participation des habitants (60) du quartier tous âges confondus.

Action n°26/ Accompagner le développement de l'apiculture et la transhumance urbaine

Dans le cadre du contrat d'objectifs et de moyens entre le Département et Valophis Habitat, des actions ont été menées, afin de développer des pratiques plus respectueuses de l'environnement. En parallèle du développement de jardins collectifs et du compostage en pied d'immeuble, des ruches ont été mises en place sur différents sites.

Une convention entre Valophis Habitat et Abeille Machine a été signée. Chaque année, une subvention est versée par le bailleur à l'association pour la réalisation d'études dans le cadre du déploiement et de l'installation des ruches. De plus, un local est mis à disposition de l'association à Fontenay-sous-Bois. Cette action a pour objectif d'accompagner le développement des ruches tout en intégrant une dimension pédagogique ainsi que l'implication des habitants.

Des perspectives sont envisagées dans le cadre du troisième contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens entre Valophis Habitat et le Département, telles que la création de trois ruches supplémentaires, le soutien à l'installation de mielleries ou encore la participation à un diagnostic apicole envisagé par le Département pour déterminer les territoires trop ou, à l'inverse, pas assez dotés de ruches afin d'en rationaliser l'implantation.

En parallèle de l'apiculture, le projet de transhumance urbaine, mené depuis 2016 par la ville de Fontenay-sous-Bois avec le concours des bailleurs sociaux du territoire et en partenariat avec Les Bergers urbains, a de nouveau fait circuler des moutons dans la ville. Les trajets ont permis de relier les patrimoines des différents bailleurs partenaires et, notamment, de traverser les deux quartiers en politiques de la ville : La Redoute et Les Larris.



Transhumance urbaine à Fontenay-sous-Bois
Droits réservés - photo non libre de droit



3

UN TERRITOIRE CITOYEN ET SOLIDAIRE

UN TERRITOIRE CITOYEN ET SOLIDAIRE

Pilote de l'action sociale et des politiques de solidarités sur son territoire, l'action du Conseil départemental s'articule autour de 3 axes majeurs : l'insertion sociale et professionnelle, le "bien-vieillir" et l'autonomie des personnes en situation de handicap.

Cet enjeu est d'autant plus prégnant que les personnes fragilisées et les ménages défavorisés sont les plus exposés à l'augmentation des prix de l'énergie et aux problèmes de logement, notamment en période de crise. Il est important de leur permettre de se prémunir d'une dégradation de leurs conditions de vie. Cela passe par la lutte contre la précarité énergétique, l'insertion sociale et professionnelle, les soutiens aux associations du territoire ou encore l'encouragement des actions de lutte contre la fracture numérique. Les sources d'inégalités sont multiples et les réponses apportées par le Département sont variées.

La lutte contre les inégalités sociales fait partie intégrante des problématiques de transition écologique. Cette vision solidaire locale et internationale, pour une cohésion sociale et intergénérationnelle, est indispensable pour un meilleur « vivre ensemble ».

Préserver la santé et l'autonomie des Val-de-Marnais

Action n°27/ Vaccination anti-Covid des personnes âgées des Résidences Autonomie (RA)

La campagne de vaccination anti-Covid a subi un changement majeur au 1^{er} trimestre 2021 : alors que les personnes âgées des résidences autonomie devaient bénéficier d'une vaccination sur leur lieu de vie, elles ont été orientées vers les centres de vaccination pourtant faiblement répartis sur le territoire et avec des créneaux de rendez-vous difficiles d'accès. Or, les personnes âgées représentent le public le plus touché par les formes graves du SARS-CoV-2 et toutes ne sont pas autonomes pour se rendre dans les centres de vaccination ou pour prendre rendez-vous.

La démarche initiée par le Département reposait sur une vaccination sur leur lieu de vie et sans critères, de toutes les personnes âgées volontaires des résidences autonomie par des professionnels départementaux





Vaccination en résidence autonomie
©Michael Lumbroso

49 résidences autonomie sur les 52 du Val-de-Marne ont été concernées par cette opération, les autres s'étant déjà organisées par ailleurs. Au total, près de 800 résidents ont pu bénéficier d'un schéma vaccinal complet avec le vaccin Comirnaty (Pfizer), soit 2 injections ou 1 seule en cas d'antécédent de COVID semi-récent, conformément aux recommandations médicales alors en vigueur, ce qui représente une couverture vaccinale complète de 84,4%, chez la population volontaire-cible des RA, ayant bénéficié du dispositif.

Action n° 28/ Prévention des comportements addictifs pendant la grossesse

Les conduites addictives constituent un problème majeur de santé publique, aux impacts sanitaires et sociaux multiples et importants. Un enfant sur 1000 naît avec un syndrome d'alcoolisation fœtale. Or, le tabac et l'alcool sont les premiers facteurs de risque de mortalité évitable en France : la consommation de tabac est responsable de 79 000 décès par an (dont 46 000 décès par cancer), l'alcool de 50 000 (dont 15 000 par cancer) et les drogues de 1 600 décès chaque année.

Le Département a répondu à un projet sur le thème « accompagnement du public accueilli en centre de Protection Maternel et Infantile » qui a été validé par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Val-de-Marne et la Caisse Nationale d'Assurance Maladie.

La démarche se fonde sur 4 axes :

- Faciliter le repérage des consommations à risque chez les personnes accueillies/ accompagnées en centre de PMI.
- Accompagner à l'arrêt/réduction des consommations à risque et proposer des prises en charge adaptées de proximité.
- Sensibiliser les professionnels de PMI et de la petite enfance au repérage des troubles liés à l'alcoolisation fœtale chez les enfants.
- Renforcer les habiletés parentales et les compétences psychosociales des parents et des enfants dans l'objectif de retarder l'entrée des consommations à risques.

Action n°29/ Dépistage de la dépression périnatale

La dépression périnatale est une dépression survenant pendant la grossesse et la première année de vie de l'enfant. Du fait de sa prévalence (environ 10 à 15 % des femmes enceintes et jeunes mères) et des conséquences pour l'ensemble de la famille, elle constitue un véritable enjeu de santé individuelle et de santé publique. Elle est la 1^{ère} cause de mortalité maternelle (suicides dans les suites de grossesse).

La dépression périnatale peut nuire aussi au développement du lien d'attachement entre la mère et son bébé et réduire ses interactions avec lui. Elle entraîne des altérations dans la synchronie des interactions, atteint le bébé dans ses capacités émotionnelles à y réagir et a des effets négatifs sur son développement cognitif et émotionnel.

Dans le cadre de l'élaboration du volet périnatalité du Projet Territorial de Santé Mentale, le Département porte un projet de dépistage systématique de la dépression périnatale lors du suivi des femmes enceintes et mères fréquentant un centre de Protection Maternelle et Infantile, centre de Planification et d'Education Familiale ou bénéficiant d'une visite à domicile.

L'objectif premier est de mieux dépister et plus précocement les cas de dépressions périnatales chez les femmes accompagnées et de faciliter le lien avec les équipes de la psychiatrie adulte et de la pédopsychiatrie.



Action n°30/ L'action Silver Fourchette portée par le groupe SOS.

Dans le cadre de la Conférence des financeurs du Val-de-Marne, le Département soutient financièrement depuis 2017 Silver Fourchette pour son action de prévention dans le Val-de-Marne à destination des seniors de plus de 60 ans. Silver Fourchette, promeut une alimentation gourmande, adaptée et équilibrée pour agir sur sa santé, mais également une alimentation respectueuse des hommes et de l'environnement.



Atelier cuisine Silver Fourchette
Droits réservés

Soucieuse de son impact écologique, Silver Fourchette s'engage à proposer, sur toutes ces actions, des recettes et des produits locaux, de saison et issus d'une agriculture raisonnée tout en valorisant les circuits courts. C'est pour cette raison, qu'au mois de février 2021, Silver Fourchette a travaillé en partenariat avec Les Paniers Bio du Val-de-Marne pour proposer aux seniors val-de-marnais un panier de légumes bio produit à Chennevières-sur-Marne. L'objectif était double : faire découvrir aux seniors un nouveau moyen d'acheter « local » tout en leur permettant de cuisiner de nouvelles recettes de saison depuis chez eux.

Silver Fourchette cherche également à inscrire ses ateliers dans une démarche globale de consommation responsable en utilisant en priorité du matériel réutilisable (pas de plastique pour les objets de consommation à usage unique), en incitant les seniors à apporter leur propre boîte de conservation pour repartir avec les restes ou encore en ajustant, en fonction du juste nombre de participants, les recettes et les quantités pour limiter tout gaspillage alimentaire. Ces engagements s'inscrivent dans la nouvelle Charte Silver Fourchette publiée en 2021, qui définit l'ambition et les engagements pris au quotidien en matière de promotion d'une alimentation responsable et durable, depuis leurs bureaux jusqu'à l'assiette de ses bénéficiaires.

Action n°31/ Création et le déploiement des communautés 360

Il s'agit de la structuration d'un réseau de professionnels soutenant les parcours de vie des personnes afin d'apporter une réponse inconditionnelle et de proximité à toutes les personnes en situation de handicap ainsi qu'à leurs familles.

En 2020, la crise sanitaire a conduit au déploiement d'une communauté spécifique à la période et aux conditions dégradées, appelée « communauté 360 COVID ». Elle visait à répondre aux difficultés rencontrées par les personnes et leurs aidants notamment en termes d'accès aux soins et aux solutions de répit durant le premier confinement. La Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) du Val-de-Marne s'est fortement investie dans cette mise en place.



Suite aux retours d'expériences de cette méthode 360 spécifique, un fonctionnement hors situation de crise, avec un numéro vert spécifique, a été mis en place en juin 2020. Afin de promouvoir ce dispositif, une campagne de communication active a été menée dès le début de l'année 2021.

Toutes les parties prenantes dont les professionnels du secteur médico-social et les MDPH sont partenaires de la communauté 360 dans l'objectif commun de simplifier et améliorer le quotidien des personnes, avec l'accessibilité aux droits en ligne de mire.

Favoriser l'accès à l'éducation, la formation et l'emploi

Action n°32/ Soutien aux acteurs de l'économie circulaire relevant de l'économie sociale et solidaire (ESS)

En 2020, les ressourceries ont été extrêmement impactées pendant le confinement et en sortie de confinement. Le Département, en réponse, a créé un fonds de soutien exceptionnel (aides d'urgence ESS) et un dispositif spécifique de soutien au réemploi solidaire (sur la base de conventions de 2 ans avec plusieurs ressourceries, le REFER et le cluster Matériaupole). Un "collectif réemploi" a été impulsé sous la houlette du Département et du REFER, au sein duquel une réponse collective à un appel à manifestation d'intérêt a été apportée. Le Département a également contribué à l'élaboration de la stratégie IAE (insertion par l'activité économique) de l'Etat sur les enjeux de l'économie circulaire (cartographie des 50 lieux en Val-de-Marne, enjeux, besoins).



Ressourcerie du Val de Marne
Droit réservés

En 2021, les ressourceries ont été accompagnées dans le cadre du plan de soutien à l'ESS pour identifier des solutions au regard de l'attribution de locaux extrêmement dégradés et amenés à être détruits dans le cadre des projets urbains du Grand Paris. De nouveaux acteurs ont été intégrés au collectif : Créteil ressourcerie Val-de-Marne, Zone-Ah ! (fab-lab à partir de matériaux issus du réemploi installé sur le tiers-lieu Le Crapo dédié au réemploi et à la culture), Med Arcade (ressourcerie du jeu vidéo située également au Crapo), La Ligue de l'Enseignement à Boissy-Saint-Léger (projet de ressourcerie impulsé par l'EPT GPSEA).

Le soutien du Département à La Mine et La Ressourcerie du Spectacle a contribué à l'obtention de leur labellisation "Fabrique de territoire".

Une réflexion est en cours pour amorcer la création d'un Pôle Territorial de Coopération économique (PTCE).

Action n°33/ Accès et retour à l'emploi grâce aux formations aux métiers de la construction

Le territoire du Val-de-Marne est encore en pleine mutation avec les travaux du Grand Paris Express et les JOP 2024, et le Conseil départemental souhaite profiter des retombées économiques de ces travaux en proposant aux publics dont il a la charge, des parcours d'insertion professionnelle afin de favoriser leur retour vers un emploi pérenne.

Ces parcours sont en direction des personnes éloignées de l'emploi et plus particulièrement, des allocataires du RSA, des jeunes de l'aide sociale à l'enfance, des demandeurs d'emploi de longue durée, des jeunes suivis par les Missions locales du Val-de-Marne.



Depuis 2015, la Département a conventionné avec l'opérateur de compétences (OPCO) Constructys Ile-de-France pour la mise en place d'actions de Préparation Opérationnelle à l'Emploi Collective (POEC) en partenariat avec Pôle Emploi. Ces POEC, considérées comme des formations pré-qualifiantes, s'inscrivent dans une logique de préparation à la qualification et d'accès à l'emploi. Les secteurs du bâtiment et des travaux publics ont été identifiés comme prioritaires pour le développement de ces formations.

A l'issue de ces POEC, certaines entreprises de travaux publics attributaires de marchés publics départementaux s'engagent, dans le cadre des clauses sociales entre autres, à recruter ou à mettre en œuvre des actions favorisant l'insertion professionnelle des stagiaires.

Les besoins sont identifiés en concertation avec les entreprises et l'OPCO Constructys Ile-de-France. Les actions POEC développées par Constructys Ile-de-France affichent un taux de retour à l'emploi compris entre 60 et 70%.

En 2021 ce sont 120 stagiaires qui ont suivi une formation qualifiante de Constructys, avec un taux de retour à l'emploi de 70%.

Action n°34/ Développer l'insertion par l'activité économique sur le territoire départemental

Le programme d'actions départemental pour l'insertion et pour l'emploi 2018-2021 (PADIE) propose des parcours d'insertion conçus en transversalité avec les autres directions départementales. Le PADIE contient près de 200 opérations planifiées jusqu'en 2021. Elles sont structurées en 4 axes : encourager les dynamiques en faveur du développement social et promouvoir la citoyenneté ; faciliter l'accès et permettre le maintien dans l'emploi ; mobiliser les employeurs et opportunités de développement du territoire ; développer l'innovation territoriale responsable.

Plusieurs actions débutées en 2018 se sont poursuivies en 2021 à destination majoritairement des allocataires du RSA, dont une nouvelle action de bilan orientation projet, des actions de projet professionnel et linguistique, ainsi que des actions de remobilisation du public.

En 2021, pour favoriser le retour à l'emploi, le service insertion soutient et finance 45 structures d'insertion par l'activité économique (SIAE), ainsi que le réseau de l'insertion par l'activité économique (RIAE 94). Dans le Val-de-Marne et pour l'année 2020 (dernières données disponibles), ce sont ainsi 2 051 personnes qui ont été employées par une SIAE. Sur les 586 personnes sorties de ce volet du dispositif, 365 ont accédé à un emploi ou à une formation, dont 149 à des emplois dits « durables » (CDI, CDD ou intérim de plus de 6 mois, création/reprise d'entreprise, intégration dans la fonction publique) et 142 en sorties positives (formation, retraite).

S'est poursuivi le développement des relations engagées en 2019 avec de nouveaux employeurs afin de mettre en relation les publics val-de-marnais avec les emplois liés aux grands projets du territoire et les secteurs porteurs d'emplois. À cette fin, le Département est une partie-prenante du projet « SAS vers l'emploi » construit avec le groupe EVARISTE-NGE, dont la finalité est de mobiliser des publics allocataires du RSA sur des emplois, ce qui se traduit en amont par la construction de parcours à travers différentes actions (linguistique, remobilisation, formation...).

En matière de mobilité, un partenariat privilégié a été développé avec l'association WIMOOV, soutenue par le Conseil départemental au titre de son action en faveur de toutes les mobilités pour tous les publics. Une convention pluriannuelle a ainsi été signée le 30 avril 2021 pour une durée de 3 ans. Ce sont ainsi 780 personnes qui ont été touchées par les actions mobilités en 2021, dont 150 allocataires du RSA.



Action n°35/ Favoriser la formation qualifiée des jeunes à travers l'apprentissage

En 2021, la direction de la communication accueille onze élèves en apprentissage. Ces étudiants suivent des cursus universitaires de niveau licence et/ou master dans des écoles, situées pour la majorité en Val-de-Marne. En développant l'apprentissage au sein de sa collectivité, le Conseil départemental contribue à la mise en place d'un mode de formation se révélant particulièrement efficace dans la mesure où il tend vers une finalité directement professionnelle. Cette formule alternant apprentissage en université et mise en pratique sur le terrain accroît significativement la qualification des jeunes. L'apprentissage offre par ailleurs l'opportunité de former des partenariats durables avec des universités locales.



Action n°36/ Le soutien au logement des étudiants

L'accès à des logements accessibles financièrement est globalement très difficile pour les étudiants notamment en région Ile-de-France, du fait des niveaux de loyers en vigueur sur les communes de la première couronne ou à proximité immédiate des sites d'enseignement supérieur. Cela entraîne souvent des temps de transport moyens plus longs ayant un impact sur les conditions d'étude et donc de réussite des étudiants.



Même si l'offre globale apparaît comme adaptée et en augmentation depuis quelques années, l'offre du CROUS en matière de logements sur l'académie de Créteil est faible (5 200 lits) : elle ne représente que 3,5% de la population étudiante alors qu'au niveau national, ce taux s'élève à 7%. Face à la difficulté de trouver des logements accessibles, une offre nouvelle d'habitat inclusif doit se développer.

Le département du Val-de-Marne a donc décidé de mener une démarche de coordination et de concertation avec les acteurs du logement étudiant (CROUS, gestionnaire de résidences, établissements, collectivités, bailleurs, ...), à la fois pour répondre aux besoins d'accueil des établissements et pour les milliers de jeunes val-de-marnais à la recherche de conditions d'hébergement adaptées à leur rythme universitaire. Une Charte du logement étudiant a été co-élaborée afin de formaliser différents enjeux partagés (valeurs communes, partages de données, d'informations...). Dans la continuité et afin d'avoir un outil d'aide à la décision, le Département a suggéré à ses partenaires de développer un observatoire territorial du logement étudiant afin d'améliorer la visibilité du logement étudiant sur notre territoire (cartographie + données quantitatives et qualitatives).

Enfin, en 2021, le Département a engagé des solutions innovantes : l'expérimentation des Kaps (colocations à projets solidaires) en lien avec l'Association de la fondation Etudiante pour la ville (AFEV) est ainsi lancée depuis quelques années. En complément, l'opportunité de soutenir les acteurs développant de la colocation intergénérationnelle est à l'étude. Cette solution aurait l'avantage d'offrir une solution de logement accessible aux étudiants tout en permettant de rompre l'isolement des personnes âgées volontaires.

Action n°37/ Plan d'actions en faveur de la lecture publique, de l'apprentissage des langues et des usages numériques



© Eric Legrand

Le Conseil départemental du Val-de-Marne œuvre en faveur de l'égalité d'accès aux usages numériques et à la diversité des pratiques de lecture dès le plus jeune âge, et ce dans le cadre d'un second Contrat Territoire Lecture (CTL) signé avec les services de l'Etat pour la période 2019-2021. Ces actions sont l'occasion de nombreux partenariats au sein de la collectivité (Education, action sociale, numérique). Elles mettent en avant dès que faire se peut, des solutions technologiques douces et frugales (objets réparables, peu consommateurs d'énergie, « Low Tech ») en particulier via le laboratoire de médiation numérique et artistique la Mallapixels.



La sensibilisation quant à l'impact environnemental du numérique est désormais au cœur de cette proposition originale à destination des acteurs de la médiation numérique du territoire.

De plus les actions mises en cohérence dans le cadre du CTL s'attachent à valoriser divers acteurs du territoire (associations, collectifs, créateurs) et à les mettre en réseau.

Un des objectifs phare des différents projets est la diffusion de la lecture et de la culture numérique auprès des publics fragiles.

Enfin les auteurs et artistes sont au cœur des propositions mises en place, avec en particulier la création et l'édition de « Un livre pour grandir », des œuvres conçues spécifiquement pour la Mallapixels, et le festival Les Echappées, ayant pour objectif de rendre sensible et accessible à tous les publics les rapports entre poésie et musique, et poésie et numérique.

Accompagner la citoyenneté et les solidarités ici et ailleurs

Action n°38/ Charte de la laïcité

Afin de promouvoir les principes comme la neutralité de l'État, des collectivités locales et des services publics, l'égalité entre les femmes et les hommes, la non-discrimination selon le sexe, l'origine ou la religion, le Département a acté en octobre 2021 le conditionnement de ses aides financières aux associations à la signature et au respect d'une charte départementale de la laïcité et des principes de la République.



Cela touche toutes les structures associatives qu'elles interviennent dans les domaines de l'action sociale, de l'environnement, de la culture, du sport, de la jeunesse, de la solidarité internationale, etc. Toutes les subventions accordées après octobre 2021 ont déjà appliqué cette mesure.

Action n°39/ Impulser la création et le développement des actions collectives et des épiceries sociales et solidaires

L'action des Epiceries Sociales et Solidaires s'inscrit en forte complémentarité de l'accompagnement réalisé par les travailleurs sociaux. Des ateliers portant sur les économies d'énergie et plus largement sur les usages de consommation sont fréquemment organisés et s'inscrivent dans le travail d'accompagnement budgétaire des familles. Depuis 2018, la problématique de la précarité énergétique est désormais intégrée dans les actions autour du budget et des informations collectives liées à la prévention des impayés locatifs et des expulsions. L'activité des épiceries sociales et solidaires est constante. Le soutien financier aux 18 épiceries existantes s'est poursuivi en 2021, malgré la crise sanitaire et ses contrecoups. Durant le premier semestre 2020, l'essentiel des actions menées en collectif avec les publics avait été stoppé sous l'effet des mesures sanitaires, mais durant le 1er confinement, le lien avec les familles a été maintenu. Les actions ont repris progressivement à partir du mois de juin 2020 en intégrant les nouvelles règles sanitaires et tendent en 2021 à un retour à la normale.

Le travail partenarial, engagé depuis plus de dix ans avec l'association Finances et pédagogie permet d'approfondir les connaissances des professionnels et des bénévoles autour de l'inclusion bancaire et assurantielle. Il permet de s'inscrire en prévention primaire des situations de surendettement et de difficultés financières auxquelles les publics peuvent être confrontés.

Une formation-action à destination des partenaires et des professionnels a été relancée en 2021. L'objectif reste de former un nombre toujours plus important de professionnels et d'acteurs locaux pour démultiplier les actions de prévention. Un travail est également conduit en collaboration entre le Département et l'association Les petits débrouillards, pour mettre à disposition des usagers un kit des bons gestes écoresponsables, articulé sur les questionnements et les besoins exprimés par les publics lors d'un temps de concertation participatif. Un kit d'animation « comment animer un éco-studio » a été mis à disposition des conseillères en économie sociale et familiale afin de multiplier les actions de sensibilisation auprès des publics. Deux kits mobiles ont par ailleurs été acquis et sont mis à disposition des professionnels des Espaces Départementaux des Solidarités et des partenaires du Département.

Action n°40/ Développement du dispositif départemental d'aides financières, le « Fonds unique de solidarité »

Opérationnel depuis le 2 janvier 2018, le Fonds unique de solidarité est doté d'un budget de 6,7 millions d'euros. Il a permis de simplifier les démarches pour le public : trois types d'aides financières fondées sur les besoins des personnes, un formulaire unique, une procédure entièrement dématérialisée. Ces aides permettent de pallier les difficultés quotidiennes et facilitent l'accès aux droits ou la réalisation de projets. En simplifiant et en accélérant les procédures, la constitution de ce fonds a permis d'améliorer la cohérence, les délais d'instruction et la lisibilité du dispositif départemental.

Au 30 octobre 2021, ce sont 23 147 aides qui ont été accordées.

En 2020, le nombre d'aides accordées et la dépense afférente avaient connu une croissance inédite depuis la création du FUS avec une moyenne de près de 3 000 demandes mensuelles. En dépit d'une diminution relative, en 2021, le niveau de la demande est néanmoins supérieur à celui de 2019. Les deux tiers des publics restent constitués de familles, 27 % sont des ménages sans enfant et 13 % sont des bénéficiaires du RSA. La crise avait d'autre part permis de franchir un palier dans la dématérialisation, la simplification pour l'utilisateur et la réactivité du dispositif. En cas d'accord, les familles sont désormais informées par SMS et parallèlement, la paierie départementale reçoit les notifications par mail afin de procéder aux paiements. Les délais de traitement vont 1 à 4 jours selon le degré d'urgence des situations. Cette modalité permet d'éviter les déplacements des familles à l'immeuble des solidarités et a entraîné une réduction de moitié du volume de courriers papier.



Action n°41/ Fonds social Européen

En tant qu'organisme intermédiaire, le Département s'est vu confier une enveloppe de 11,773 millions d'euros pour la période 2014-2021. Le Fonds social européen permet la mise en œuvre d'actions cofinancées à 50% en faveur de l'accès à l'emploi.

- La mobilisation du fonds social européen pour les actions d'insertion en direction des publics les plus fragilisés a pour objectif de promouvoir l'inclusion active, par exemple par le soutien à un atelier permanent d'insertion pour les jeunes suivis par l'aide sociale à l'enfance ou par l'accompagnement renforcé pour l'insertion sociale et socio-professionnelle à l'attention des personnes de minimum 18 ans, rencontrant des freins socio langagiers.
- Le Département mobilise les fonds et programmes européens pour soutenir des opérations en faveur de la rénovation énergétique et de la transition écologique : 650 000 € de fonds du FEDER, géré par la Région, ont été mobilisés sur le projet de rénovation du bâtiment remarquable de la Cité des Métiers à Choisy-le-Roi.



Action n° 42/ Développer la participation citoyenne et l'inclusion numérique

Depuis 2017, plusieurs actions avaient été conduites avec des groupes citoyens sur le sujet de la fracture numérique. Des formation-actions « Accès aux droits en ligne » sont mises en œuvre en deux temps : formation des acteurs locaux, temps préalable à la transmission dans le cadre d'une formation pour les publics les plus autonomes et création de nouvelles permanences d'accès aux droits. Cette dernière action porte entre autres sur la réalisation d'une cartographie interactive des points d'accès au numérique et de fiches techniques d'information sur l'accès au numérique. Elle est élargie depuis 2019 à l'ensemble du territoire départemental.



Cet élargissement a été opéré en se rapprochant notamment des structures de proximité qui proposent des équipements et un accompagnement à leur utilisation (médiathèques, centres socioculturels...).

En ce qui concerne l'inclusion numérique des publics, en 2021, le Conseil départemental a recruté 10 conseillers numériques, dont 9 affectés au sein des Espaces Départementaux des Solidarités.

Dans le cadre de ce dispositif financé par l'Etat, les conseillers numériques ont pour mission de :

- Soutenir les Français dans leurs usages quotidiens du numérique,
- Sensibiliser aux enjeux du numérique et favoriser des usages citoyens et critiques,
- Rendre autonomes les publics pour réaliser des démarches administratives en ligne.

Au sein des Espaces Départementaux des Solidarités, les conseillers numériques ont donc pour mission principale d'animer les permanences numériques d'accès aux droits et de mener à bien des ateliers pour favoriser l'autonomie numérique des publics.

La démarche de participation citoyenne et de mise en place de comités de vie sociale (CVS) ont été fortement impactés par la crise sanitaire. Fin 2021, la quasi-totalité des Espaces Départementaux des Solidarités disposent d'un CVS ainsi que les deux espaces insertion. Et trois espaces départementaux des solidarités sont engagés dans une démarche de concertation préalable à la mise en œuvre d'un CVS.

Action n°43/ Les conférences estivales de l'Observatoire de l'Égalité

Durant l'été 2021, l'Observatoire de l'égalité a proposé un cycle de 3 conférences participatives aux thématiques diverses, mais toutes ancrées dans l'actualité. Trois visioconférences se sont succédées entre fin juillet et fin août. Loin des conférences traditionnelles, celles de l'Observatoire se basent sur les échanges et une réflexion collective. L'objectif final : découvrir des sujets nouveaux et remettre notre quotidien en question.



- **Du crime passionnel au féminicide : un sujet enfin pris au sérieux ?** Depuis 2017 et le mouvement *MeToo*, la parole des femmes s'est libérée, avec pour conséquence une prise de conscience de la société et des médias sur les violences faites aux femmes et de leur ampleur, particulièrement sur ce que l'on nomme les féminicides.
- **Body positivity : de quoi parle-t-on ?** Pour beaucoup, l'arrivée de l'été s'accompagne du retour en force des complexes. À l'inverse, le body positivity s'efforce d'en finir avec les injonctions au corps parfait. Alors pourquoi ce mouvement, qui se base sur l'acceptation et la bienveillance, fait-il l'objet de critiques, y compris de la part de ses pionnières ?
- **La famille dans tous ses états** : La famille est depuis toujours un sujet de débat sociétal suscitant des clivages importants ; elle est également un objet central des politiques publiques. Aujourd'hui, elle se diversifie et évolue : certains modèles, comme l'homoparentalité, se légitiment notamment par le droit.

Les sujets abordés touchent à toutes les générations traversées par les évolutions sensibles de notre société. Ils alertent et interpellent notre façon de vivre notre quotidien, souvent vécu dans l'ignorance de faits tragiques, d'inégalités profondes ...

Les sujets traités font prendre conscience des inégalités entre les femmes et les hommes dans toutes ses dimensions, familiales, économiques.

En prendre conscience, c'est permettre de mieux les combattre, de mettre en place les solidarités et protections nécessaires pour y faire face afin de mieux "vivre ensemble".

Les estivales reviennent sur l'origine et l'évolution des thématiques abordées, violences, tabous, mouvements de bienveillance ou de rejet, phénomènes de mode et/ou de société, parfois sous l'angle de la loi, impactant toutes les générations. Elles sollicitent l'esprit critique et la participation des publics. Elles permettent de découvrir des sujets nouveaux et de remettre notre quotidien en question.

Action n°44/ Les enjeux du vieillissement des personnes immigrées

Un webinar sur les enjeux du vieillissement des personnes immigrées a été organisé le 11 février 2021 et a réuni 96 participants et acteurs locaux autour des résultats de l'étude "Venir d'ailleurs, vieillir d'ici" de Hakima MOUNIR, sociologue Maître de conférence à l'UPEC, et de pratiques locales d'accompagnement de l'autonomie des populations immigrées (Conférence des financeurs du Val-de-Marne, projet "Raconte-moi une histoire" - Centre socio-culturel La Maison Cousté de Cachan, projet Tutorat dans les métiers de l'autonomie). Les réactions riches et nourries des participants ont permis de débattre autour de différents enjeux tels que le renoncement aux soins, aux loisirs, l'isolement, l'accès et la mise en œuvre du droit des étrangers et en particulier du regroupement familial...mais aussi sur les leviers d'actions pour accompagner au mieux les publics.



Action n°45/ Coopération décentralisée au Niger et au Viêt Nam

A travers le transfert de compétences et l'accompagnement stratégique de ces partenaires de la ville de Zinder au Niger et de Province de Yen Bai au Viêt Nam, sur les problématiques d'accès à l'assainissement, l'énergie et les déchets, le Département participe à l'amélioration de la qualité de vie de milliers d'habitants hors de son territoire.



Dans le cadre du projet de mise en place d'une stratégie hygiène et assainissement de la ville de Zinder mené dans le cadre du programme européen « Facilité eau », entre 2014 et 2019, 975 ouvrages d'assainissement (latrines et douches) ont été construits dans 143 établissements scolaires et dans les lieux publics.



Outre les équipements, ce projet s'appuie sur la sensibilisation de la population à l'hygiène et à l'assainissement et sur la formation des opérateurs. Ainsi un plan de formation travaillé avec la ville de Zinder prévoit la formation des 11 agents d'hygiène et d'assainissement de la Ville ainsi que de leur chef de service, des 277 directeurs et 277 gardiens d'écoles, des 8 gérants et 14 gardiens des édicules publics (latrines et douches) de la Ville et des 80 maçons et 60 vidangeurs qui avaient été impliqués au cours du projet européen.



En 2021, les échanges avec la ville de Zinder ont permis d'aboutir à la finalisation des termes de référence qui définissent les objectifs et résultats à atteindre de ces formations. Les prestataires locaux se baseront sur ces termes de référence pour déposer leurs offres de formation auprès de la ville.

Pour la Province de Yen Bai c'est un programme d'échanges mobilisant 4 collectivités franciliennes et leurs partenaires vietnamiens qui a été mise en place.

En 2021 la fin de la phase III des « Ateliers AVEC – Action Vietnam Environnement et renforcement des Capacités » a permis d'élargir les thématiques abordées à l'ensemble des questions environnementales – notamment déchets et énergie – en gardant au centre l'eau et l'assainissement. Ces ateliers ont confronté les stagiaires à des cas concrets sur les territoires des autorités locales vietnamiennes partenaires du projet.

Chaque atelier a duré une semaine et a été co-animé par un binôme franco-vietnamien d'intervenants. Les ateliers ont été organisés par cycle de deux sessions suivi d'un séminaire de capitalisation.

4

UNE ADMINISTRATION RESPONSABLE ET INNOVANTE

UNE ADMINISTRATION RESPONSABLE ET INNOVANTE

La transition écologique du Département s'applique aussi à l'institution, dans son fonctionnement et ses activités. Respectueux des valeurs qu'il souhaite véhiculer sur le territoire, le Département s'est fixé des objectifs en termes de gestion de déchets, d'économie de la ressource et d'achats responsables.

Ces différents engagements se reflètent à travers des actions concrètes qui visent à être un employeur socialement responsable, mais également à réduire l'empreinte carbone de la collectivité.

Par ailleurs, au travers de son projet de service public départemental, la collectivité prend des engagements pour apporter aux Val-de-marnais des services de qualité, accessibles à tous.

Economiser les ressources

Action n°46/ Des collèges économes en énergie

Le choix a été fait de construire les cinq prochains collèges en recherchant le label « Bâtiment passif », avec l'objectif de réduire drastiquement les besoins de chauffage en travaillant sur les performances de l'enveloppe, inférieures à 15 kWh/ an d'énergie utile par m² de surface et l'efficacité des équipements avec une consommation totale en énergie primaire (tous usages, électroménager inclus) inférieure à 120 kWh par m² de surface de référence énergétique par an.

Il est également prévu la certification « Haute Qualité Environnementale - Bâtiments Durables » (HQE - BD) ou « Bâtiments durables franciliens » qui vise pour le premier à limiter les impacts environnementaux du bâtiment, améliorer le confort et la santé des usagers, réduire les consommations de fluides, et diminuer les coûts d'exploitation ; pour le second qui est un label régional à construire ou rénover des bâtiments pour qu'ils soient sains et confortables pour les usagers, économes à l'entretien, et respectueux de leur environnement.

Le collège intercommunal Samuel PATY de Valenton, premier de cette nouvelle génération, livré à la rentrée 2021, est raccordé au réseau de chaleur intercommunal, alimenté par de la géothermie profonde, ce qui permet de réduire annuellement ses émissions de gaz à effet de serre de 22.5 teqCO₂ par rapport à une solution au gaz naturel. Le collège est également équipé de panneaux photovoltaïques assurant 25 % de ses besoins en électricité.





Collège Samuel-Paty © Eric Legrand

Les travaux de construction des collèges Georges Brassens à Villeneuve-le-Roi et du Plateau à Ivry-sur-Seine ont démarré en 2021. Ils affichent tous deux une performance énergétique supérieure de 50 % par rapport à la réglementation.

Ces collèges atteindront également le niveau du label « bâtiment biosourcé », avec l'utilisation de bois, de chanvre, de paille...

Il a été décidé de tester une réhabilitation exemplaire au travers du projet du collège Paul Eluard à Bonneuil. Cette réhabilitation vise le label « Enerphit », équivalent du label Bâtiment passif pour la rénovation avec comme objectif un besoin de chauffage inférieur à 25 kWh/an d'énergie utile par m² de surface de référence énergétique et une consommation totale en énergie primaire (tous usages, électroménager inclus) inférieure à 120 kWh/an par m² de surface de référence énergétique.

En plus du gain environnemental lié à la conservation de la structure, il est testé sur cette opération un recensement des matériels et matériaux pour réemploi.

Sur l'ensemble de ces opérations une attention particulière est portée sur le traitement à la parcelle des eaux pluviales, afin de favoriser le cycle naturel de l'eau.

Action n°47/ Expérimentation collecte et recyclage des masques jetables

Le port d'un masque jetable ou réutilisable est devenu un geste automatique et obligatoire aussi bien dans le cadre professionnel que personnel.

Pour leurs missions, certaines catégories d'agents départementaux (agents de restauration et entretien des collèges, égoutiers, agents des centres de Protection Maternel et Infantile, les puéricultrices en crèches) ont l'obligation de porter des masques jetables, qui leur sont fournis par la Conseil départemental.

Un masque jetable est composé essentiellement de polypropylène, sous-produit du pétrole. Son usage pose la question de l'utilisation de ressources non-renouvelables et également celle de son potentiel de pollution, notamment lorsqu'il se retrouve dans l'environnement. À titre d'exemple, le recyclage d'une tonne de masques jetables représente l'équivalent de près de 3 tonnes de CO₂ non émises, soit un aller-retour Paris-Tokyo (Sources : ADEME, recyclage du polypropylène).

Pour son engagement dans la diminution des impacts de son activité sur l'environnement ainsi que dans la transition écologique, une solution cohérente pour collecter et valoriser l'ensemble des masques jetables utilisés par les agents dans le cadre de leurs missions de service public a été recherchée.



Ainsi, c'est par le biais d'un partenariat avec une entreprise française, pionnière dans ce domaine en France, qu'une solution de valorisation de ce type de déchet a été mise en place. Elle a été développée en s'associant à une start-up française, un outil de décontamination agréé par l'Agence Régionale de Santé.



L'usine de valorisation se trouve à Châtelleraut dans la Vienne, de même qu'un de ses partenaires, une entreprise de l'Économie Sociale et Solidaire qui prend en charge la suppression de la barrette en métal présente dans le masque (délissage).

Les masques sont recyclés en différents objets utiles au quotidien, soit en « kit écolier » (règle, équerre, rapporteur), soit en attache-masque ou en ouvre-porte, qui sont redonnés à la collectivité.

Aussi, sur le dernier trimestre 2021, l'expérimentation de collecte des masques a concerné près de 150 équipements départementaux : crèches, centre de PMI-CPEF, Espace des Solidarités, certains services techniques, les 106 collèges.

À la fin de cette expérimentation, c'est près de 200 000 masques qui auront été collectés, soit l'équivalent de 600 kg de déchets.

Collecte des masques au collège Blaise Cendrars, Boissy-Saint-Léger
Droits réservés

Action n°48/ Plan de Mobilité de l'Administration

La mise en œuvre du Plan de Mobilité de l'Administration, adopté en juin 2019, s'est illustrée cette année par deux actions fortes d'encouragement des agents à venir au travail autrement qu'en voiture.

La première action est la mise en place du Forfait Mobilités Durables, dès le mois de mai 2020, ce qui a permis à 150 agents de déclarer le vélo comme leur mode de déplacement à part entière pour leurs trajets domicile-travail. Cette prime forfaitaire a été instituée en accord avec la Loi d'Orientation sur les Mobilités. Elle est plafonnée à ce jour à 200 €/an et n'est pas cumulable avec le remboursement partiel de carte Navigo. Il faut toutefois justifier de 100 trajets effectués sur une année complète, en vélo et/ou en covoiturage.



La seconde plus ponctuelle est l'organisation d'un challenge mobilité du 20 septembre au 1er octobre 2021, dont le défi était « 2 semaines sans ma voiture », l'occasion de tester d'autres modes de déplacement pour se rendre sur son lieu de travail. Cette deuxième édition a connu un vif succès puisqu'elle a mobilisé 123 participants regroupés en 27 équipes.



Le défi a été largement relevé puisque seulement 5% des trajets domicile-travail ont été effectués en voiture, seul à bord, alors que 34% des participants ont déclaré venir au travail en voiture particulière lors de leur inscription. Le report s'est fait essentiellement vers la marche et le vélo (respectivement 14% et 44% des déplacements domicile-travail). A noter que le covoiturage a été peu plébiscité : 6% contre 2% lors des inscriptions, ce qui laisse entrevoir une bonne marge de progression.

Action n°49/ Une restauration vertueuse à plusieurs niveaux

Depuis janvier 2021, l'ensemble des articles en plastiques jetables des restaurants des personnels sont remplacés par des matériaux biosourcés.

Au-delà des exigences de loi Egalim, les denrées, répondant à une exigence de qualité d'origine représentent 42 % de l'approvisionnement total (30 % issus de l'agriculture biologique et 12 % labellisés) dans les restaurants du personnel.

Selon les denrées, la proportion des produits répondant aux critères de la loi Egalim est particulièrement importante. Par exemple, les fruits et légumes frais sont issus à 48 % de l'agriculture biologique et du circuit court. Pour les viandes, 100 % des viandes bouchères sont nées, élevées et abattues en France, dont près de 25 % sont issues de l'agriculture biologique ; 100 % des volailles sont françaises label rouge élevées en liberté, de même que 100 % des viandes de porc sont label rouge ou Bleu Blanc Cœur. Il en va de même pour le pain qui est à 100 % issu de l'agriculture biologique. Le beurre, les œufs et le fromage sont pour plus de 90 % des achats issus de l'agriculture française (les 10 % restant s'appliquant à des fromages sous une indication géographique protégée (IGP), type gouda, mozzarella...), dont près de la moitié sous le signe de qualité (AB AOP, AOC ...).

Des démarches sont également menées afin de promouvoir des achats locaux, voire de proximité : volailles Val-de-Marnaises, pâtes HVE (haute valeur environnementale) de l'Essonne, yaourts... Au total, près de 3 %, des achats sont issus de l'agriculture biologique locale.

Il est à noter qu'un effort particulièrement important est déployé en direction des structures intégrées à l'Unité Centrale de Production Échât et livrées en liaison froide (12 crèches et 2 foyers de l'enfance), dans un objectif de promotion de la santé environnementale, au regard du caractère sensible des convives visés (petite enfance, enfance). Cet effort représente :

- Plus de 50 % de fruits et légumes frais issus de l'agriculture biologique,
- Plus de 50 % de produits d'épicerie issus de l'agriculture biologique,
- Près de 30 % de viande bovine labellisée.

De plus dans un esprit de consommation responsable et d'économie circulaire, tous les biodéchets sont valorisés.



Proposer un service public de la culture responsable

Action n°50/ Une scénographie d'exposition éco-conçue

Les marchés de scénographie de l'exposition « +2°C? Les Val-de-marnais, le climat et l'environnement » prévoient la réutilisation du matériel muséographique disponibles : cimaises, projecteurs, vitrines, matériel audiovisuel, cadres dont la liste est annexée au marché.

Parmi les critères d'évaluation des offres a été ajouté, cette année, une attention à la « démarche écoresponsable » des candidats afin de favoriser les choix d'achat de matériaux et d'organisation de travail visant à limiter les impacts de la prestation de scénographie sur l'environnement.



Montage de l'exposition « +2°C? Les Val-de-marnais, le climat et l'environnement »
Droit réservés-photo non libre de droit

Ainsi la plupart des propositions reçues se sont inscrites dans une démarche de récupération et ont privilégié des sous-traitants locaux afin de limiter les trajets des productions. Elles se sont exercées à employer des matériaux (papier, encre pour le graphisme, bois pour la scénographie) issus de filières respectant l'environnement tout au long de leur cycle de vie.

Action n°51/ MACVAL, musée écoresponsable

Le MAC VAL, musée d'art contemporain départemental, initie depuis 2019 une démarche globale qui touche l'ensemble des dimensions de l'activité de l'établissement. Elle vise à faire évoluer un certain nombre de pratiques afin d'impulser une orientation forte vers une dimension de « musée écoresponsables ». La démarche comprend une sensibilisation des publics aux questions environnementales via le contenu des expositions, comme notamment celle présentée jusqu'en octobre 2021 « Le vent se lève ». La réalisation même des futures expositions intègre ces préoccupations, que ce soit dans le choix des matériaux utilisés pour la protection des œuvres lors de leurs transports, la provenance des installations (afin d'éviter les trajets trop longs et à l'impact carbone important), et le choix de livraisons groupées dès que possible. De même, une attention particulière est portée au choix des matériaux de scénographie et au recyclage des déchets, que ceux-ci soient liés aux expositions ou au fonctionnement général du musée (administration, communication, vernissages...).

En 2021, le programme de passage en LED des éclairages des bureaux et espaces de circulation du musée se poursuit. De même un renouvellement partiel des éclairages des salles d'expositions également en LED est engagé.



Le musée travaille actuellement à l'élaboration d'un nouveau projet d'établissement, qui comprendra un volet de mise en cohérence des actions en lien avec le développement durable, dans une logique de limitation des impacts environnementaux de ses activités.

Action n°52/ Découverte et compréhension de l'histoire du territoire



Atelier "Cro-mignons" pour les petits,
Estival'Archéo
Droits réservés

Le Service archéologie assure une mission de recherche (archéologie expérimentale) et de diffusion auprès de tous les publics, centrée sur la compréhension de l'histoire du territoire et des interactions entre les populations humaines et leur environnement à l'échelle locale depuis la Préhistoire. Cette recherche permet d'expérimenter l'utilisation d'outils reproduits en grandeur réelle et de techniques antiques afin de mieux comprendre et documenter le système agraire traditionnel. Elle permet de valoriser les ressources naturelles et scientifiques du territoire et de mieux comprendre l'évolution des rapports entre les groupes humains présents sur le territoire au fil des siècles et leurs rapports à leur territoire.



Enfin, ces recherches sont communiquées au grand public, notamment lors de l'événement familial « Estival'Archéo ». Après l'annulation de l'édition 2020 de cet événement, du fait de la crise sanitaire, l'édition 2021 a eu lieu les 3 et 4 juillet au parc départemental des Hautes-Bruyères.

Faire du Département du Val-de-Marne une collectivité plus proche de ses habitants

Action n°53/ De nouveaux services en ligne pour les Val-de-Marnais

En 2021, avec toutes les précautions à prendre dans le cadre de la digitalisation de certains services, le Conseil départemental propose de nouveaux services en ligne qui ne se substituent pas aux formulaires papier toujours accessibles.

- L'Aide Personnalisée d'Autonomie (APA) afin de moderniser, simplifier et accélérer le traitement des demandes des usagers.

La finalité de cette dématérialisation (traitement dématérialisé des dossiers, mise en place d'une cellule de numérisation, tri et numérisation du stock des demandes...) est le lancement d'un service en ligne pour les demandes d'APA à domicile afin que les usagers puissent déposer leur dossier en ligne et ainsi réduire le nombre de dossiers papier. En plus d'un gain de temps de traitement bénéfique aux usagers, il leur permet de suivre leur dossier de l'instruction jusqu'au paiement. Pour les professionnels, qui se sont formés à ce nouveau processus de travail, les dossiers sont tous accessibles dans le logiciel (en plus des nouvelles demandes, les 14 000 dossiers en stock ont été numérisés). Cela permet de fluidifier le traitement du dossier et de mieux partager l'information entre les services.



CONNEXION

Vous êtes ici : Connexion > Connexion

Demande d'allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) à domicile.

Vous souhaitez faire une demande d'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) à domicile ?

Ce service en ligne vous permet de faire votre demande : saisir le formulaire et transmettre toutes les pièces justificatives nécessaires à l'instruction de votre dossier.

Pour qui ?

Pour bénéficier de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) à domicile en Val-de-Marne, vous devez :

- Avoir au moins 60 ans
- Résider dans le département depuis plus de trois mois ou y avoir une domiciliation
- Avoir besoin d'une aide dans la vie quotidienne

OU

J'AI UN COMPTE

Identifiant (requis)

Mot de passe (requis)

Afficher le mot de passe

Se connecter >

JE N'AI PAS DE COMPTE

Créer un compte >

[Identifiant oublié](#) [Mot de passe oublié](#)
[Besoin d'aide ? Appelez le Département au 3984 \(coût d'un appel local\)](#)

- L'inscription aux séjours dans les villages vacances du Département, Guébriant et Jean Franco. Désormais, les usagers ont la possibilité de réserver en ligne leurs vacances à la montagne dans les deux villages vacances. Le paiement en ligne sécurisé est aussi proposé dans cette nouvelle application pour offrir une prestation conforme aux attentes de la population.

RÉSERVEZ VOS VACANCES EN LIGNE

Vous avez un compte
Identifiez-vous :

VOTRE IDENTIFIANT *

VOTRE MOT DE PASSE *

ENTRER

[C'est la 1^{ère} fois que vous vous connectez](#)

Vous n'avez pas encore de compte
Inscrivez-vous :

EN TANT QUE FAMILLE

EN TANT QUE COLLÈGE PRIVÉ OU GROUPE

Action n°54/ Un projet innovant de design de services pour les aidants

Les aidants contribuent à l'accompagnement pour l'autonomie et sont des acteurs indispensables du maintien au domicile. Les soutenir, les accompagner et leur proposer des temps de répit, c'est participer à leur qualité de vie et à la possibilité pour la personne aidée de rester à domicile. Cela implique également d'éviter les ruptures dans la vie des aidants liées au handicap ou à la perte d'autonomie de leur proche. Du point de vue des professionnels, le repérage des aidants reste problématique pour deux raisons principales :

- Les professionnels, quel que soit leur champ d'intervention, ont des difficultés à les identifier ;
- Les aidants eux-mêmes ne se reconnaissent pas toujours comme aidants, en particulier lorsque ce rôle est perçu comme un devoir moral et vécu comme une obligation.

Dans le cadre de sa convention pluriannuelle avec la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie 2018-2021, relative à la modernisation et professionnalisation des acteurs de l'aide à domicile et l'accompagnement des proches aidants, le Département développe depuis juillet 2020 un projet dédié aux aidants. Celui-ci vise à concevoir des objets innovants pour repérer, accompagner et soutenir les aidants, tout en impliquant les services d'aide à domicile dans ce parcours d'identification et d'orientation vers les professionnels du territoire.

Il a été proposé d'avoir recours à un cabinet de design de services pour élaborer un kit d'outils (carte l'aidant) pour aider les professionnels à repérer les signaux d'alerte et de fragilité voire d'épuisement des aidants. Ces outils ont également pour objectif l'auto-alerte avec un éphéméride d'auto-évaluation, pour savoir quand faire et à qui faire appel en cas de besoin avec l'affiche « le voyage de l'aidant » (sorte de FAQ - Foire aux questions).

Depuis septembre 2021, le projet prend de l'ampleur avec la production et l'expérimentation de ces objets auprès de plusieurs groupes (aidant – agents départementaux, grand public, diffusion via les Services d'Aide à Domicile et professionnels experts...). Ces outils pourront être améliorés, généralisés ou modifiés dans l'objectif de toujours mieux répondre aux besoins des aidants. Dans le cadre de ce projet, des questionnaires d'évaluation et des formations seront proposés aux aidants participants souhaitant prolonger leur participation.

Action n°55/ Accueil de proximité : permanences dans les villes du Département

A l'heure où la proximité des services publics apparaît comme un enjeu fondamental pour les populations, le département du Val-de-Marne confirme sa volonté de renforcer son implantation territoriale. Cette ambition est réaffirmée dans un contexte perdurant de crise sanitaire, économique et sociale et la nécessité de réduire les déplacements et leur impact écologique.

C'est dans ce cadre que s'inscrit le Plan d'Accueil Départemental et la poursuite du déploiement des permanences dans les villes, en veillant à son équilibre sur l'ensemble du territoire val-de-marnais.





Accueil en mairie ©David Merle

L'échelon communal, le plus familier et le plus accessible à la population est ainsi privilégié pour délivrer en partenariat avec les villes des services publics de qualité et garantir leur proximité pour tous et toutes.

Débuté en juin 2019 à l'échelle de 6 communes, ce sont 17 villes qui sont couvertes en 2021. L'objectif de couvrir tout le Département à l'horizon 2022 est maintenu.

L'action vise à lutter contre le non recours des plus fragilisés, elle contribue efficacement à lutter contre la fracture numérique quel que soit l'âge et la situation de l'utilisateur (Imagin'R, demande de place en crèche, aide de 60 € passe Navigo seniors, APA...).

Ces permanences sont proposées par demi-journées hebdomadaires dans des lieux stratégiques au regard des besoins de la population (centres sociaux, mairie, maison des services publics, etc...). Leur périmètre d'intervention cible les dispositifs qui relèvent des compétences de notre Département.

Action n°56/ Pérenniser l'accueil d'enfants en situation de handicap

La branche Famille de la CAF 94 réaffirme sa volonté de participer activement à l'intégration des enfants porteurs de handicap en veillant au respect du Code de l'action sociale et des familles ainsi que celui de la santé publique, selon lesquels « l'accueil des enfants handicapés peut et doit être assuré autant que possible au milieu des autres enfants ». A cet effet, elle subventionne le Conseil départemental du Val-de-Marne dans le cadre d'un appel à projets « fonds publics et territoires » à hauteur de 182 400 € par an, dans la perspective de renforcer le soutien des équipes.

Au Département, un gel moyen annuel de 30 places est habituellement pratiqué pour assurer l'accueil des enfants en situation de handicap. Ce projet a débuté en 2015 et est réalisé en partenariat avec les services départementaux en charge de la protection maternelle et infantile et de l'accompagnement des personnes en situation de handicap, ainsi qu'avec les équipes des crèches concernées et la CAF. L'enjeu est d'assurer l'accueil réglementaire des enfants en situation de handicap et d'accompagner les professionnels concernés afin de garantir un service de qualité.



Des commissions internes régulières ont été mises en œuvre pour valider les opportunités d'accompagnement. Des renforts ont été prévus en soutien d'équipes et des vacations de psychomotriciens ont été réalisés. Cette démarche est complètement intégrée par les établissements. Des formations pour consolider les connaissances en matière de handicaps sont organisées pendant et hors contexte sanitaire contraignant.

En 2021, la démarche se poursuit par l'accueil de 48 enfants porteurs de handicap.

Le Département souhaite que les Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant soient des acteurs importants dans l'évaluation des situations de handicap et le soutien aux familles dans la constitution des dossiers d'Allocation de Handicap.



Conseil départemental du Val-de-Marne

Direction de l'Accompagnement à la Transition Ecologique et Solidaire

Janvier 2022

